

# Méthodologie ecobau pour matériaux de construction

Évaluation de matériaux et de produits de construction selon des critères écologiques

Critères d'évaluation par groupes de produits, annexe 3



## Impressum

Éditeur et conception  
Association ecobau  
Röntgenstrasse 44  
8005 Zurich  
[www.ecobau.ch](http://www.ecobau.ch)

ecobau est l'association qui réunit maîtres d'ouvrage publics et institutions de formation avec l'objectif d'ancrer la planification et la construction durable de bâtiments en Suisse. Dans ce but, l'association développe depuis 10 ans des outils de planification. Elle organise des congrès et des formations continues, elle est source de renseignements pour planificateurs et architectes.

### Groupe de suivi

Marianne Stähler (direction), association ecobau, Zurich; Martin Kilga, sinum AG, Saint-Gall; Matthias Klingler, Büro für Umweltchemie, Zurich; Severin Lenel, Intep sg, Saint-Gall; Stefan Schrader, Büro für Nachhaltigkeit am Bau, Zurich.  
Elaboration: Christian Pestalozzi, Pestalozzi & Stäheli GmbH, Bâle.

Téléchargement et droits d'auteur

Ce document peut être téléchargé à l'adresse: [www.ecobau.ch/Thèmes/Méthodologie ecobau](http://www.ecobau.ch/Thèmes/Méthodologie_ecobau)

L'impression, la reproduction et la publication sont autorisées.

© ecobau – tous droits réservés

Systématique selon le catalogue des articles normalisés CAN: © CRB, Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction, Zurich

Le document original en langue allemande fait foi

# Historique des modifications

Version de la méthodologie	Annexe 3 version	Modifications par rapport à la version précédente	Date
2016 v1	version 1	–	19.12.2016
2016 v1	version 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation GP 14a élargie pour enduisage applicable sur place pour l'extérieur, comme la fondation Suisse Couleur n'évalue que des enduisages pour l'intérieur.</li> <li>Le critère « sans halogène » est maintenant aussi valable pour tous les enduisages de ce groupe de produit.</li> </ul>	10.02.2017
2018 v1	version 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveau groupe de produit 01a béton.</li> <li>Nouveau groupe de produit pour fenêtres : GP 03a fenêtres en bois ou bois/métal ; GP 03b fenêtres en PVC ou métal</li> <li>Groupe de produit 9a Isolation thermique classé en produits sans dérivés du bois et en dérivés du bois</li> </ul>	01.01.2018
2019 v1	version 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Changement des critères d'évaluation des types de ciment pour le groupe de produit 01a.</li> <li>Nouveau groupe de produit pour portes (12a, 12b).</li> <li>Précisions diverses.</li> </ul>	01.01.2019
2020 v1	version 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification de l'évaluation des types de ciment pour le groupe de produit 01a.</li> <li>Les composantes déterminantes du point de vue écologique et toxicologique sont autorisées comme agents pour la conservation en bidon dans tous les groupes de produits.</li> <li>Compléter les schémas d'évaluations au cas où il n'y aurait pas des valeurs cibles d'énergie grise pour une application.</li> <li>Rajout de l'Equivalence du label eco-Institut avec le critère « diluable à l'eau ou sans solvant » pour les groupes de produits 02a, 02b et 06.</li> </ul>	01.01.2020
2020 v1	version 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les crépis acoustiques sont nouvellement évalués avec le groupe de produit GP 02b (crépis intérieurs).</li> <li>Avec le GP 03, il est possible d'évaluer non seulement des fenêtres entières mais aussi des profils de fenêtres. Les règles sont définies sous les schémas du GP 03.</li> <li>Le GP 12 s'applique désormais aux portes et aux cloisons.</li> </ul>	01.07.2020
2020 v1	version 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le groupe de produits GP 15 a été divisé en GP 15a pour les adjuvants et les huiles de coffrage et GP 15b pour les autres produits chimiques de construction.</li> <li>Le GP 15b a été complété par les critères « composants déterminants du point de vue écologique et toxicologique » et « élimination ».</li> </ul>	01.08.2020
2021 v1	version 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>GP 02c: Si des biocides sont présents pour la préservation des films, il est possible de justifier l'impact sur les eaux au moyen d'un essai d'émission et d'une simulation.</li> <li>GP 08: Les lés d'étanchéité sont séparés en lés d'étanchéité en bitume et en EPDM non exposés aux intempéries ainsi que tous les autres lés d'étanchéité (GP 08a)</li> <li>lés d'étanchéité en bitume et en EPDM exposés aux intempéries (GP 08b)</li> <li>GP 08b: Il est possible de justifier l'impact sur les eaux par des composants déterminants du point de vue écologique et/ou des émissions de métaux lourds au moyen d'un essai d'émission et d'une simulation.</li> <li>Les installations électriques sont désormais évaluées dans le nouveau GP 13b.</li> </ul>	01.01.2021
2022 v1	version 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveau groupe de produit 01c Eléments en béton préfabriqué.</li> </ul>	01.01.2022

## Table des matières

GP 01a	Béton.....	5
GP 01b	Briques et autres matériaux de maçonnerie .....	6
GP 01c	Eléments en béton préfabriqué .....	7
GP 02a	Mortiers .....	8
GP 02b	Crépis intérieurs.....	9
GP 02c	Crépis extérieurs .....	10
GP 03a	Fenêtres et profils de fenêtres en bois ou bois/métal .....	11
GP 03b	Fenêtres et profils de fenêtres en PVC ou métal.....	12
GP 04	Matériaux métalliques .....	13
GP 05	Matériaux dérivés du bois.....	14
GP 06	Colles, masses d'étanchéité des joints .....	16
GP 08a	Lés d'étanchéité en bitume et en EPDM non exposées aux intempéries ainsi que tous les autres lés d'étanchéité et feuilles de protection.....	17
GP 08b	Lés d'étanchéité en bitume et en EPDM exposées aux intempéries.....	18
GP 08c	Matières synthétiques liquides .....	19
GP 09a	Isolations thermiques (sans dérivés du bois).....	20
GP 09b	Isolations thermiques en dérivés du bois.....	21
GP 09c	Isolations acoustiques.....	23
GP 09d	Isolations de tuyaux.....	24
GP 11a	Revêtements de sol en bois, dérivés du bois.....	25
GP 11b	Revêtements de sol en textile .....	26
GP 11c	Autres revêtements de sol .....	27
GP 12a	Portes et cloisons en bois ou bois/métal .....	28
GP 12b	Portes et cloisons en PVC, métal ou verre .....	30
GP 13a	Tuyauterie .....	31
GP 13b	Installations électriques .....	32
GP 14a	Revêtements appliqués en usine (application intérieure et extérieure) et sur chantier (application extérieure sur bois et métal).....	33
GP 14b	Revêtements ignifuges.....	34
GP 15a	Adjuvants et huiles de coffrage .....	35
GP 15b	Autres produits chimiques pour la construction.....	36
GP 16	Autres matériaux de construction .....	37
	Évaluation des éléments de construction et des systèmes .....	38

Les critères et les règles d'évaluation sont décrits dans la méthodologie ecobau pour matériaux de construction.

Téléchargement à l'adresse [www.ecobau.ch/Thèmes/Méthodologie ecobau](http://www.ecobau.ch/Thèmes/Méthodologie%20ecobau).

# GP 01a Béton

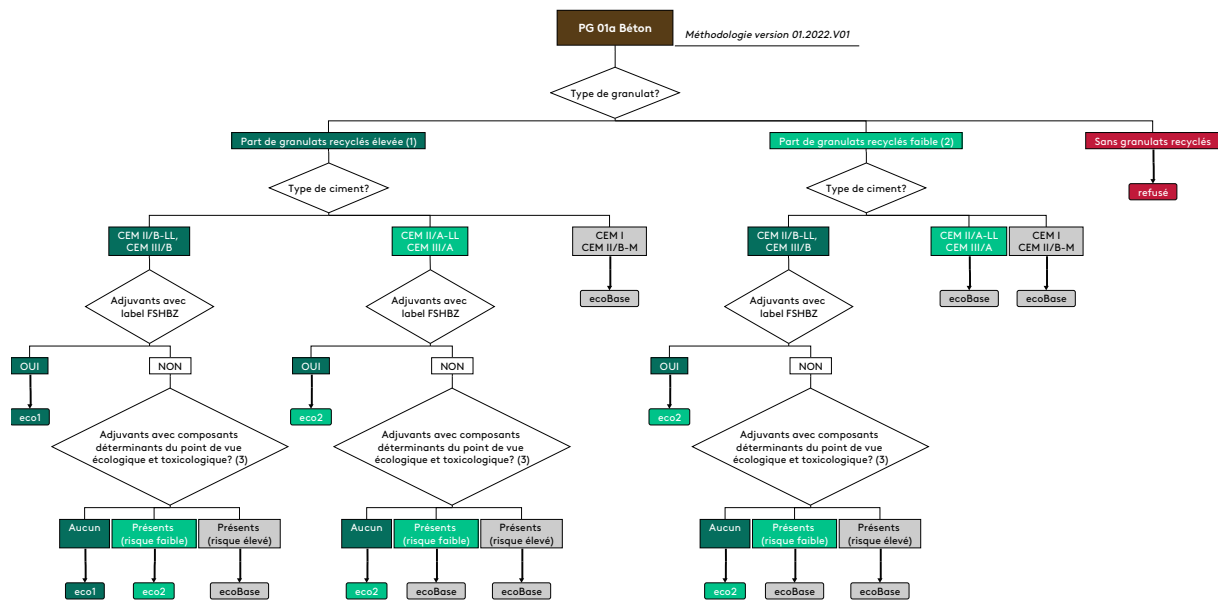
## Délimitation

Font partie de ce groupe de produit les produits en béton frais avec une composition clairement définie.

Ne font pas partie de ce groupe de produits les éléments en béton préfabriqué (GP 01c)

## Critères et évaluations

Les produits du groupe de produits 01a sont évalués selon le schéma suivant :



(1) Part de granulats recyclés\* élevée: Béton constructif:  $Rc+Rb \geq 40\%^{**}$ ; béton maigre:  $Rc+Rb \geq 80\%$

(2) Part de granulats recyclés\* faible: Béton constructif:  $Rc+Rb \geq 25\%$ ; béton maigre:  $Rc+Rb \geq 40\%$

\* La part recyclée dans le sable 0/4 n'est pas comptée dans la part recyclée selon la fiche technique SIA 2030.

\*\* Pour le béton RC-M, classes d'exposition XC1 (CH, sec), est aussi possible:  $Rb \geq 25\%$

(3) Les composantes nocives pour l'environnement et la santé sont autorisées comme agents pour la conservation en bidon.

# GP 01b Briques et autres matériaux de maçonnerie

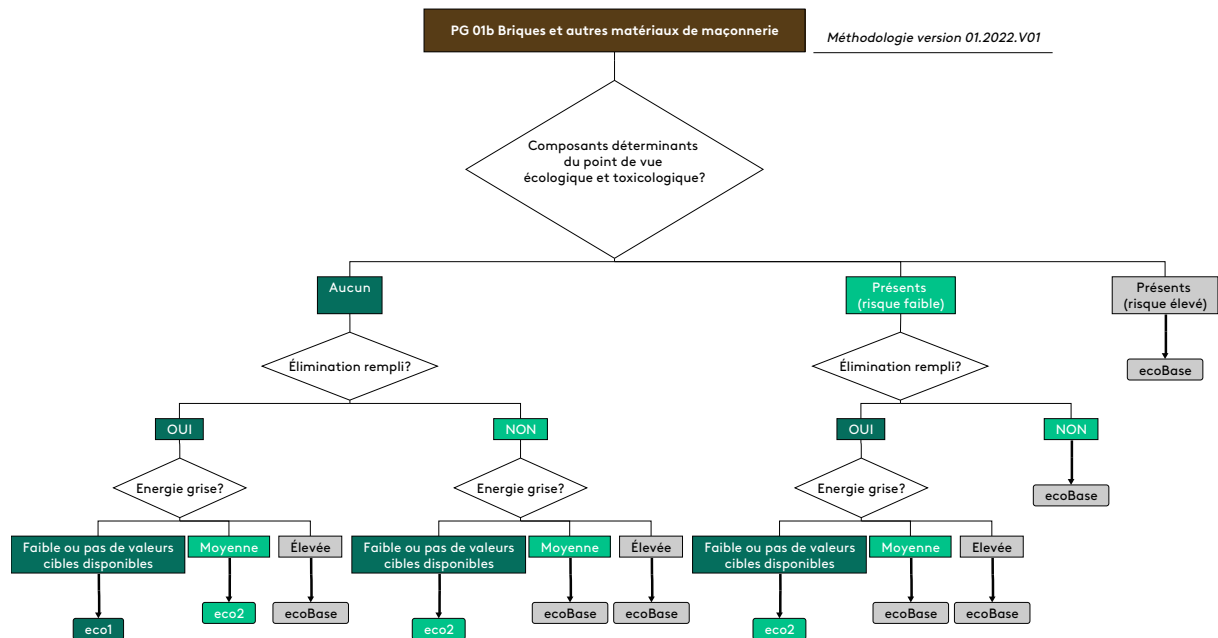
## Délimitation

Font partie de ce groupe de produits les briques, tuiles, plaques de fibres-ciment, plaques de plâtre, plaques de céramique etc.

Ne font pas partie de ce groupe de produits p.ex. le béton (GP 01a), les éléments en béton préfabriqué (GP 01c), mortier et crépis (GP 02) masses d'étanchéité pour joints (GP 06) et adjuvants pour béton (GP 15)

## Critères et évaluations

Les produits du groupe de produits 01b sont évalués selon le schéma suivant :



# GP 01c Éléments en béton préfabriqué

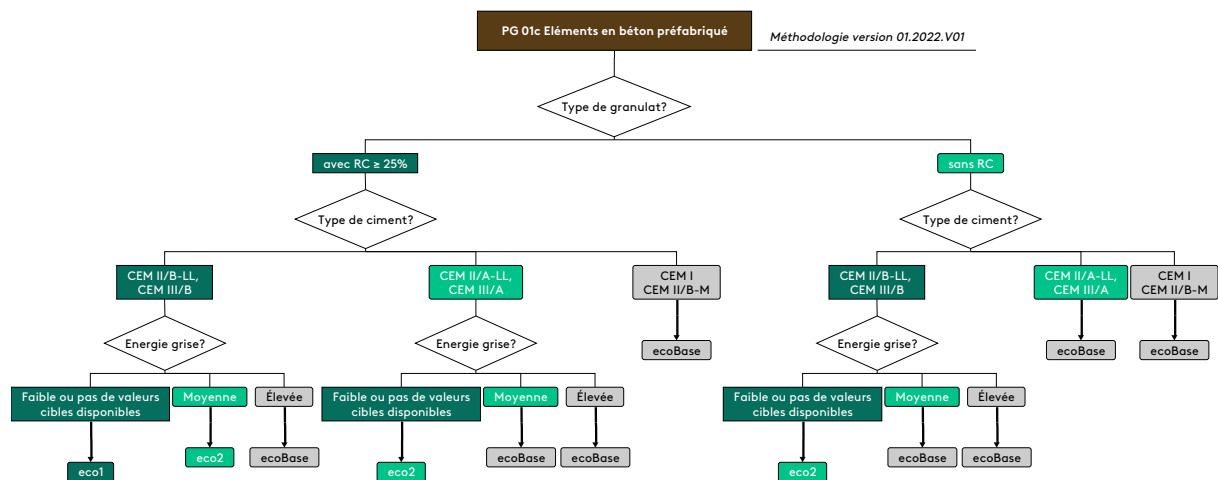
## Délimitation

Font partie de ce groupe de produits les éléments préfabriqués en béton pour différentes applications (briques en béton, escaliers, tuyaux, etc.).

Le béton (GP 01a) ne fait pas partie de ce groupe de produits.

## Critères et évaluations

Les produits du groupe de produits 01c sont évalués selon le schéma suivant :



## GP 02a Mortiers

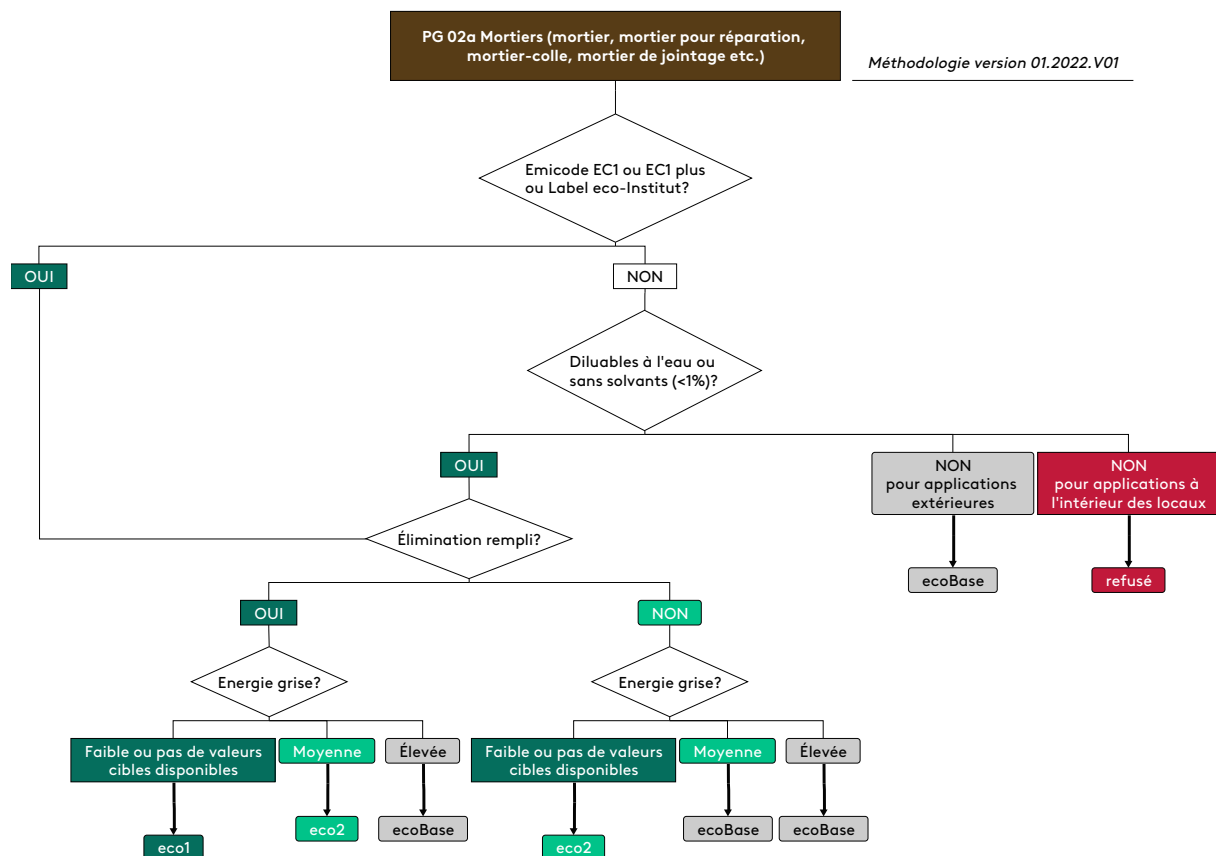
### Délimitation

Font partie de ce groupe de produits le mortier de maçonnerie, mortier pour réparation, mortier-colle, mortier de jointage etc.

### Critères et évaluations

La classification en application extérieure/application intérieure se fait par les informations dans la fiche technique. Si un produit peut être utilisé tant en application extérieure qu'en application intérieure, l'utilisation est considérée comme application intérieure. Une application exclusivement extérieure doit être clairement notifiée dans la fiche technique.

Les produits du groupe de produits 02a sont évalués selon le schéma suivant :







## GP 02c Crépis extérieurs

### Délimitation

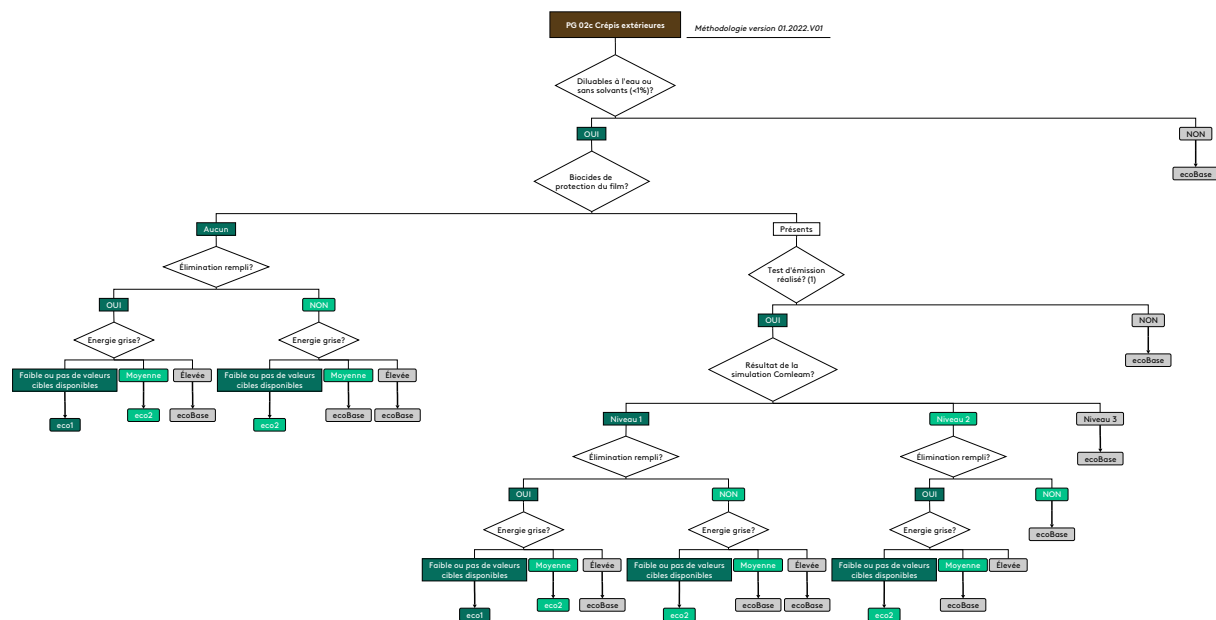
Font partie de ce groupe de produits les crépis extérieurs.

Ne font pas partie de ce groupe de produits les crépis intérieurs (GP 02b) et les crépis acoustiques (GP 02b).

### Critères et évaluations

La classification en application extérieure/application intérieure se fait par les informations dans la fiche technique. Si un produit peut être utilisé tant en application extérieure qu'en application intérieure, l'utilisation est considérée comme application intérieure. Une application exclusivement extérieure doit être clairement notifiée dans la fiche technique.

Les produits du groupe de produits 02c sont évalués selon le schéma suivant :



(1) Le test d'émissions doit être effectué conformément au document « Informations destinées aux fabricants ».

# GP 03a Fenêtres et profils de fenêtres en bois ou bois/métal

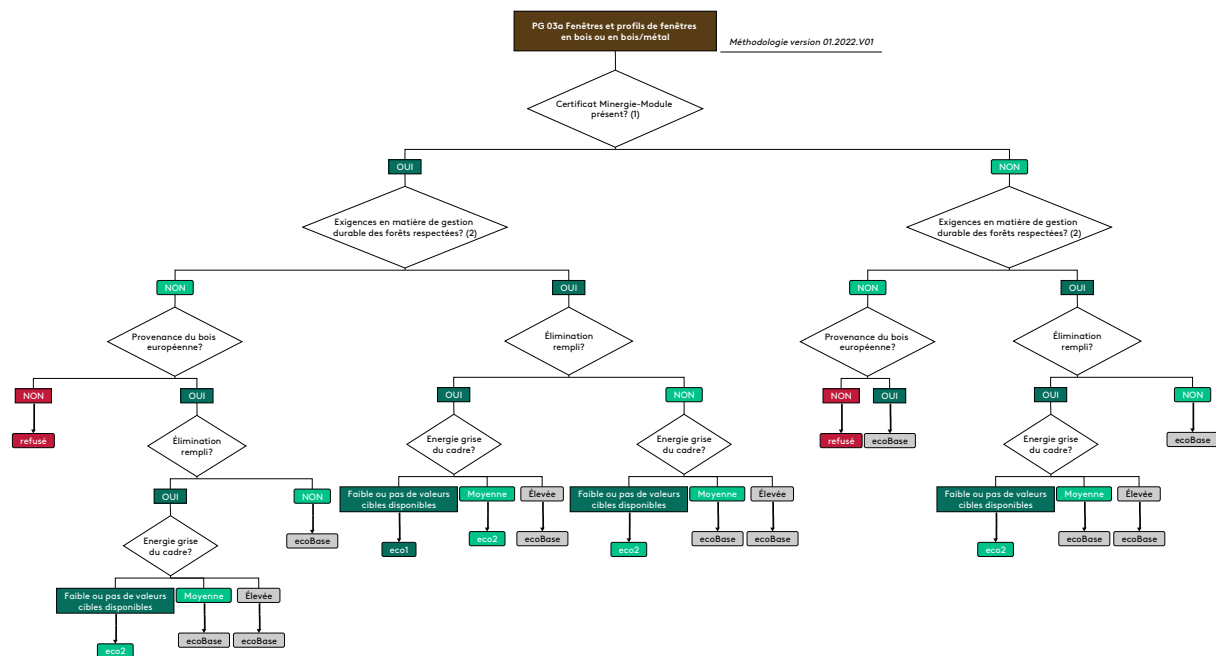
## Délimitation

Font partie de ce groupe de produits les fenêtres avec encadrement en bois ou bois/métal et profils de fe-nêtres en bois ou bois/métal.

Ne font pas partie de ce groupe de produits les fenêtres avec encadrement en PVC ou métal et profils de fe-nêtres en PVC ou métal (GP 03b).

## Critères et évaluations

Les produits du groupe de produits 03a sont évalués selon le schéma suivant :



(1) Pour les profils de fenêtres, le fabricant du profil doit prouver que le profil convient pour une fenêtre Minergie:

- Preuve avec une fenêtre Minergie déjà disponible sur le marché, qui a été fabriquée avec le même profil ou
- une preuve calculée qu'avec un triple vitrage moyen, les exigences de Minergie sont remplies.

(2) Les exigences en matière de gestion durable des forêts peuvent être prouvées comme ci-après (v. méthodologie eco-bau pour matériaux de construction):

- Le demandeur possède le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC, ou
- Une confirmation que tous les composants forestiers proviennent uniquement de fournisseurs ayant le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC et sont achetés comme tels, ou
- Une confirmation que le produit est uniquement fabriqué à partir de composants forestiers provenant de fournisseurs ayant le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC et achetés en tant que tels, et qu'un système de stockage est maintenu qui garantit qu'aucun mélange avec des composants forestiers produits de manière non durable n'est possible.

Le revêtement des cadres n'est pas pris en compte pour l'évaluation.

Pour l'évaluation des élargissements de cadres, les critères « certificat Minergie » et « énergie grise » ne sont pas appliqués.

## GP 03b Fenêtres et profils de fenêtres en PVC ou métal

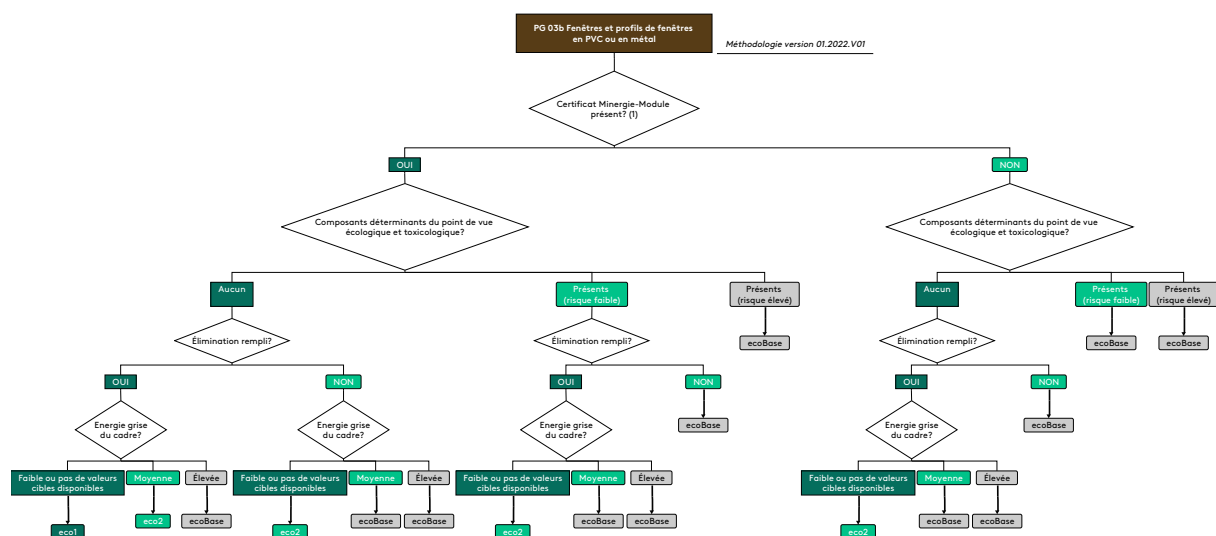
### Délimitation

Font partie de ce groupe de produits les fenêtres avec encadrement en PVC ou métal et profils de fenêtres en PVC ou métal.

Ne font pas partie de ce groupe de produits les fenêtres avec encadrement en bois ou bois/métal et profils de fenêtres en bois ou bois/métal (GP 03a).

### Critères et évaluations

Les produits du groupe de produits 03b sont évalués selon le schéma suivant :



(1) Pour les profils de fenêtres, le fabricant du profil doit prouver que le profil convient pour une fenêtre Minergie:

- Preuve avec une fenêtre Minergie déjà disponible sur le marché, qui a été fabriquée avec le même profil ou
- une preuve calculée qu'avec un triple vitrage moyen, les exigences de Minergie sont remplies.

Le revêtement des cadres n'est pas pris en compte pour l'évaluation.

Pour l'évaluation des élargissements de cadres, les critères « certificat Minergie » et « énergie grise » ne sont pas appliqués.

## GP 04 Matériaux métalliques

### Délimitation

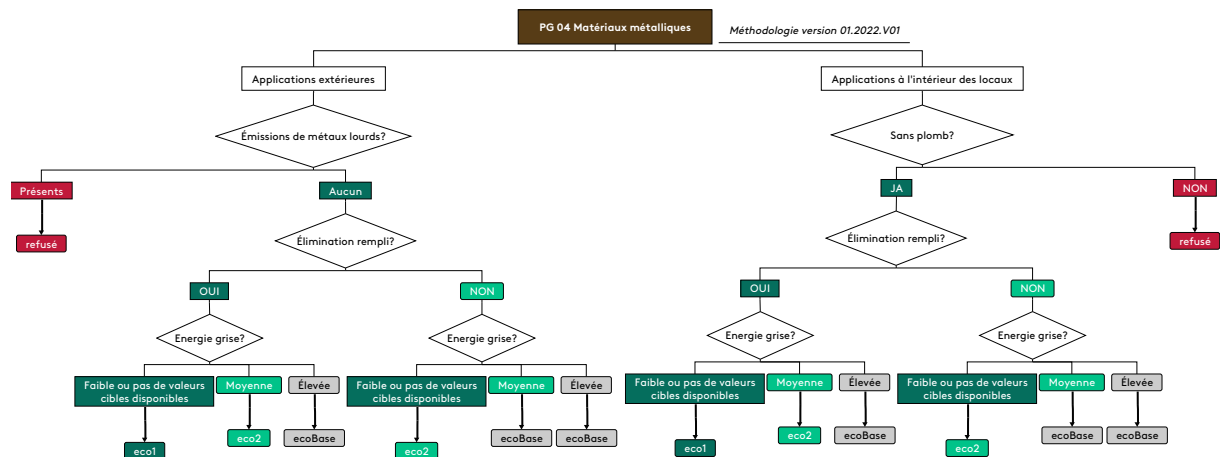
Font partie de ce groupe de produits les matériaux métalliques.

Ne font pas partie de ce groupe de produits les fenêtres et profils de fenêtres en bois/métal (GP 03a), les fe-nêtres et profils de fenêtres en métal (GP 03b), les portes et les cloisons en bois/métal (GP 12a), les portes et les cloisons en métal (GP 12b) et les tuyaux en métal (GP 13).

### Critères et évaluations

La classification en application extérieure/application intérieure se fait par les informations dans la fiche technique. Si un produit peut être utilisé tant en application extérieure qu'en application intérieure, l'utilisation est considérée comme application intérieure. Une application exclusivement extérieure doit être clairement notifiée dans la fiche technique.

Les produits du groupe de produits 04 sont évalués selon le schéma suivant :



- (1) Les composants déterminants du point de vue toxicologique sont évalués dans l'état où ils peuvent être traités.
- (2) Les produits de réaction déterminants sont des composés chimiques générés par une réaction chimique et diffusés lors du durcissement de masses d'étanchéité des joints et de colles à base de silicone. Notamment, les composés chimiques suivants contiennent des composants déterminants du point de vue toxicologique:
  - 2-Butanoe-oxime CAS-Nr. 96-29-7 H301, H312, H315, H317, H318, H336, H350, H370, H373
  - Acétone oxime CAS-Nr. 127-06-0 H317, H318, H351, (H373)
- (3) Est valable seulement pour les masses d'étanchéité des joints en milieu sec

## GP 05 Matériaux dérivés du bois

### Délimitation

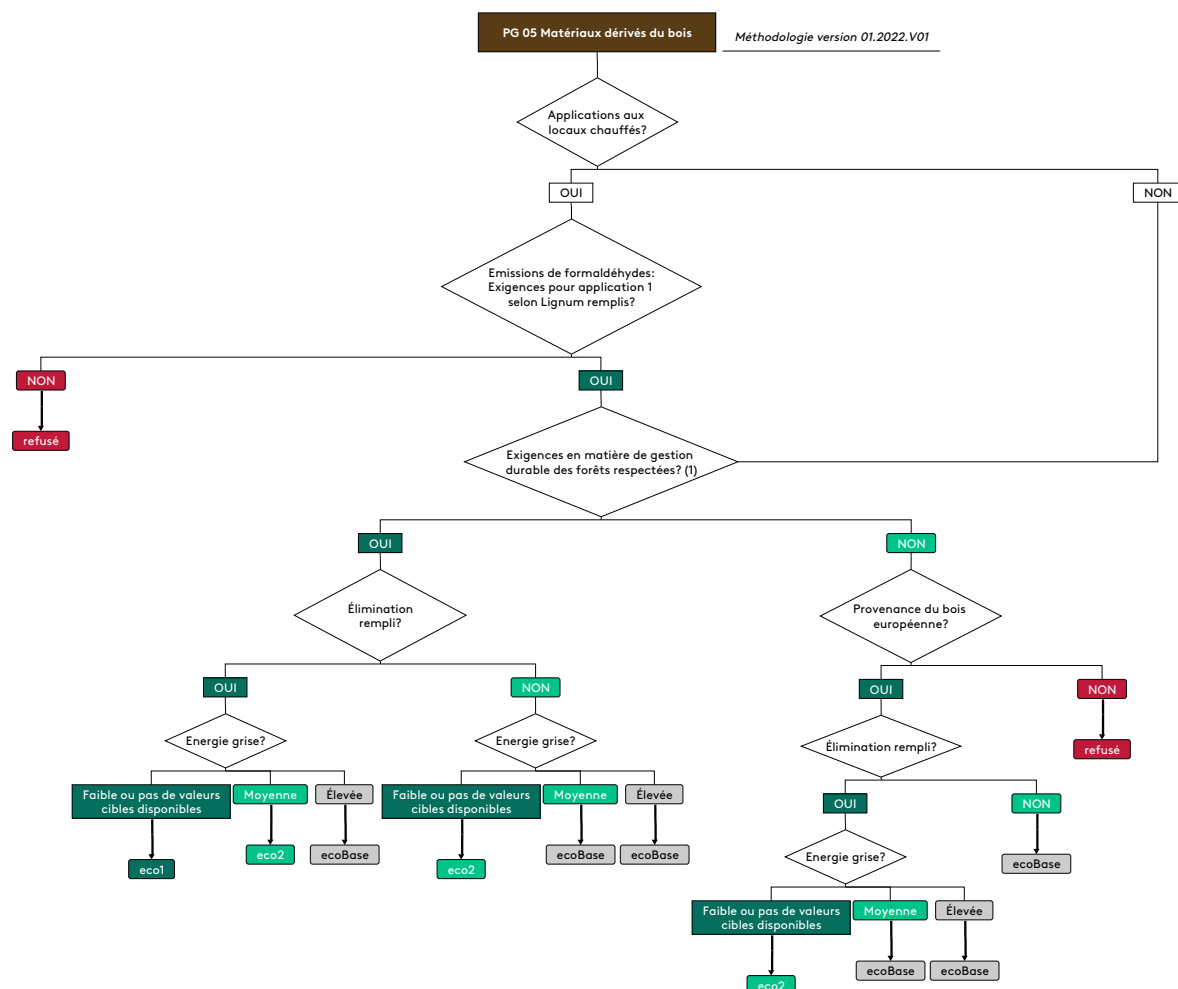
Font partie de ce groupe de produits les matériaux dérivés du bois.

Ne font pas partie de ce groupe de produits les fenêtres et profils de fenêtres en bois ou bois/métal (GP 03a), les isolations thermiques en dérivés du bois (GP 09b), les revêtements de sol en bois et dérivés du bois (GP 11a) ainsi que les portes et les cloisons en bois ou bois/métal (GP 12a).

### Critères et évaluations

La classification en application extérieure/application intérieure se fait par les informations dans la fiche technique. Si un produit peut être utilisé tant en application extérieure qu'en application intérieure, l'utilisation est considérée comme application intérieure. Une application exclusivement extérieure doit être clairement notifiée dans la fiche technique. Comme application intérieure, on tient compte des locaux chauffés.

Les produits du groupe de produits 05 sont évalués selon le schéma suivant :



(1) Les exigences en matière de gestion durable des forêts peuvent être prouvées comme ci-après (v. méthodologie eco-bau pour matériaux de construction):

- Le demandeur possède le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC, ou
- Une confirmation que tous les composants forestiers proviennent uniquement de fournisseurs ayant le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC et sont achetés comme tels, ou
- Une confirmation que le produit est uniquement fabriqué à partir de composants forestiers provenant de fournisseurs ayant le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC et achetés en tant que tels, et qu'un système de stockage est maintenu qui garantit qu'aucun mélange avec des composants forestiers produits de manière non durable n'est possible.

## GP 06 Colles, masses d'étanchéité des joints

### Délimitation

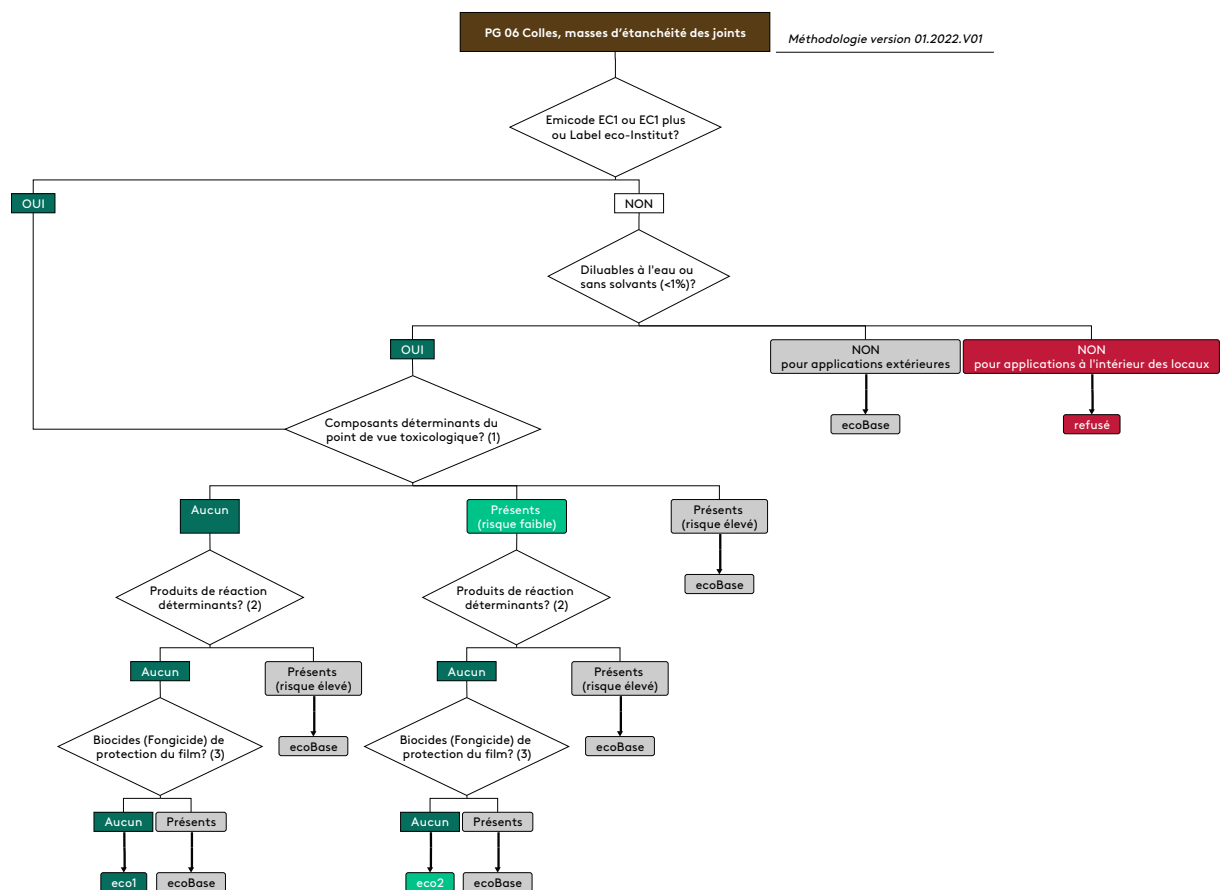
Font partie de ce groupe de produits toutes les colles, ainsi que les masses d'étanchéité pour joints.

### Critères et évaluations

La classification en application extérieure/application intérieure se fait par les informations dans la fiche technique. Si un produit peut être utilisé tant en application extérieure qu'en application intérieure, l'utilisation est considérée comme application intérieure. Une application exclusivement extérieure doit être clairement notifiée dans la fiche technique. Comme application intérieure, on tient compte des locaux chauffés.

La classification en application sèche/humide se fait par les informations dans la fiche technique.

Les produits du groupe de produits 06 sont évalués selon le schéma suivant :





# GP 08a Lés d'étanchéité en bitume et en EPDM non exposées aux intempéries ainsi que tous les autres lés d'étanchéité et feuilles de protection

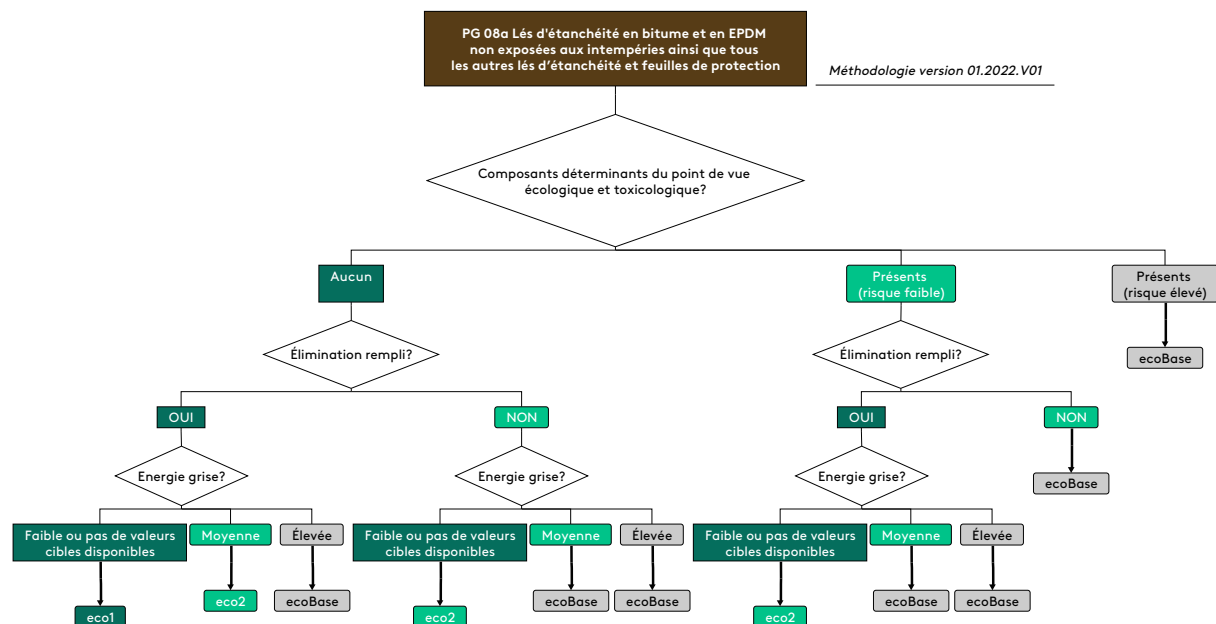
## Délimitation

Ce groupe de produits comprend les lés d'étanchéité en bitume et en EPDM non exposées aux intempéries, tous les lés d'étanchéité fabriqués à partir d'autres matériaux et les feuilles de protection pour diverses applications.

Ne font pas partie de ce groupe de produits les lés d'étanchéité en bitume et en EPDM exposées aux intempéries (GP 08b).

## Critères et évaluations

Les produits du groupe de produits 08a sont évalués selon le schéma suivant :



# GP 08b Lés d'étanchéité en bitume et en EPDM exposées aux intempéries

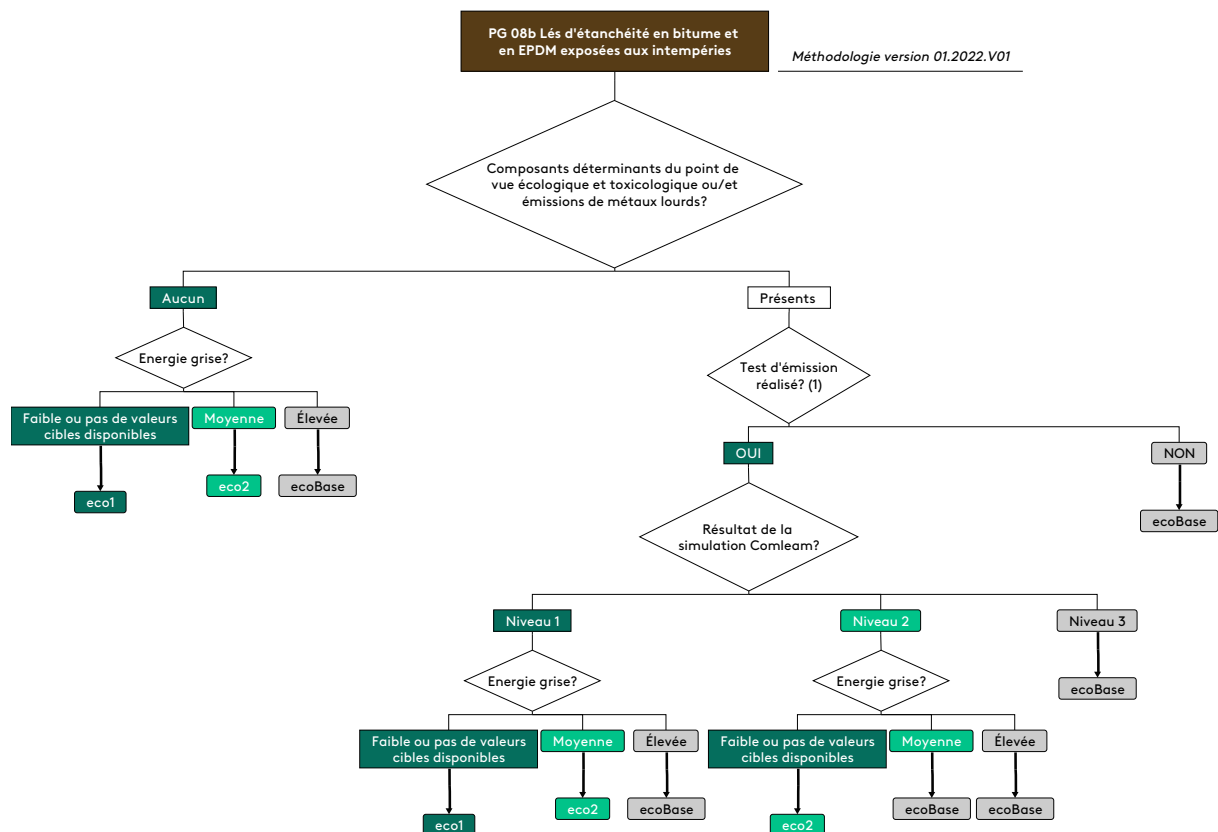
## Délimitation

Ce groupe de produits comprend les lés d'étanchéité en bitume et en EPDM exposées aux intempéries, notamment pour l'étanchéité des toits plats.

Ne font pas partie de ce groupe de produits les lés d'étanchéité en bitume et en EPDM non exposées aux intempéries, tous les lés d'étanchéité fabriqués à partir d'autres matériaux et les feuilles de protection (GP 08a).

## Critères et évaluations

Les produits du groupe de produits 08b sont évalués selon le schéma suivant:



(1) Le test d'émissions doit être effectué conformément au document « Informations destinées aux fabricants »

## GP 08c Matières synthétiques liquides

### Délimitation

Font partie de ce groupe de produits les matières synthétiques liquides pour jointure en application extérieure et intérieure.

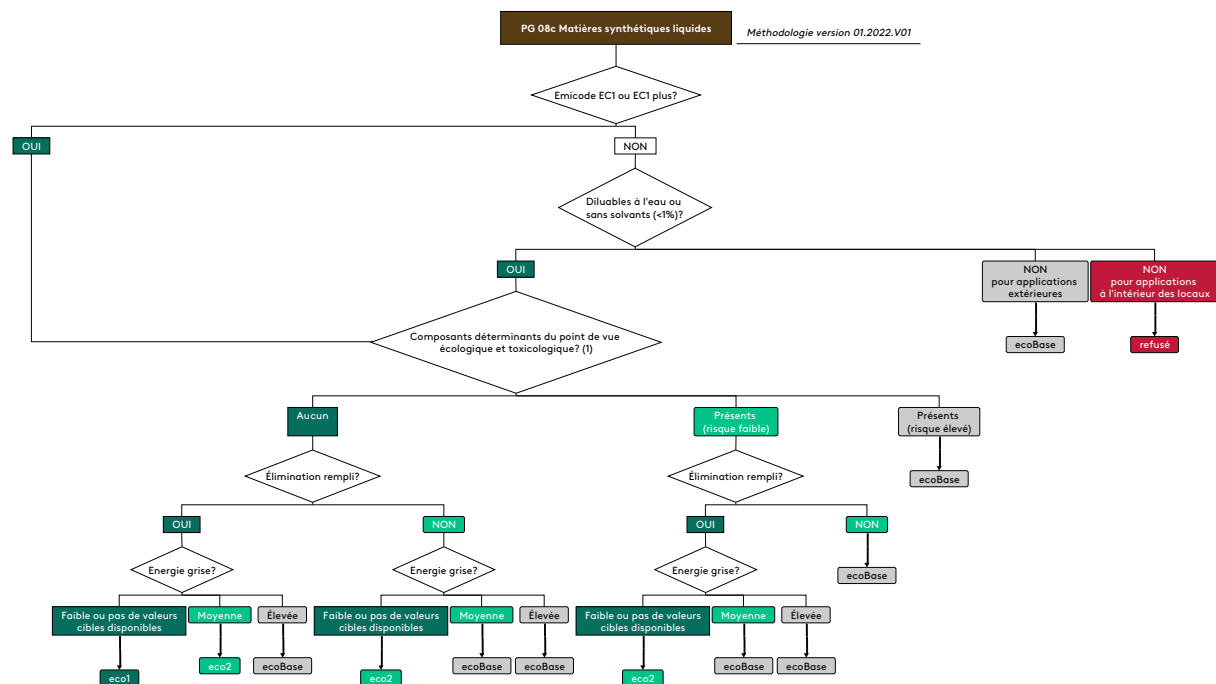
Ne font pas partie de ce groupe de produits les revêtements de sol sans joints avec résine synthétique (GP 11c).

### Critères et évaluations

La classification en application extérieure/application intérieure se fait par les informations dans la fiche technique. Si un produit peut être utilisé tant en application extérieure qu'en application intérieure, l'utilisation est considérée comme application intérieure. Une application exclusivement extérieure doit être clairement notifiée dans la fiche technique. Comme application intérieure, on tient compte des locaux chauffés.

En raison de la pratique actuelle lors de démontage, le critère 'élimination' pour la matière synthétique liquide est évalué comme négative.

Les produits du groupe de produits 08c sont évalués selon le schéma suivant :



(1) Les composants concernant la santé sont évalués dans l'état où ils peuvent être traités. Les composants nocives pour l'environnement et la santé sont autorisées comme agents pour la conservation en bidon.

# GP 09a Isolations thermiques (sans dérivés du bois)

## Délimitation

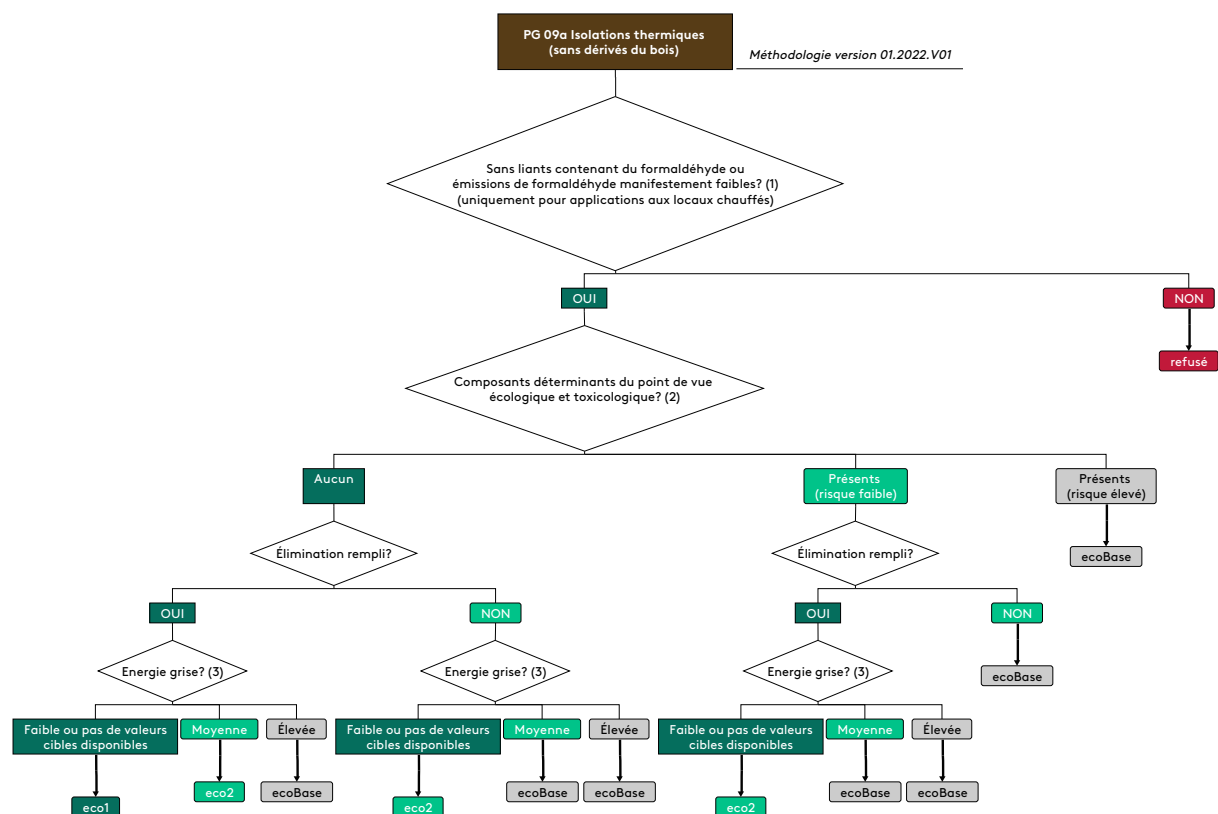
Font partie de ce groupe de produits les isolations thermiques de divers matériaux, sauf dérivés du bois, et à utilisation diverses.

Ne font pas partie de ce groupe de produits les isolations thermiques en dérivés du bois (GP 09b), isolations acoustiques (GP 09c; p. ex. dans les cloisons légères à ossature, isolation acoustique derrière revêtement, isolation contre le bruit de choc) ainsi que les isolation de tuyaux (GP 09d).

## Critères et évaluations

Liants contenant du formaldéhyde : Déterminant uniquement dans les locaux chauffés. Exhaustive pour les isolations thermiques pour les utilisations suivantes : colombages, garniture/éléments acoustiques, dalles/sols intermédiaires, isolation intérieure.

Les produits du groupe de produits 09a sont évalués selon le schéma suivant :



(1) Procédé de détection selon la méthodologie ecobau pour matériaux de construction, annexe 1.

(2) Les composantes nocives pour l'environnement et la santé sont autorisées comme agents pour la conservation en bidon.

(3) L'énergie grise est calculée pour une épaisseur d'isolation thermique avec la même résistance au passage de la chaleur.

## GP 09b Isolations thermiques en dérivés du bois

### Délimitation

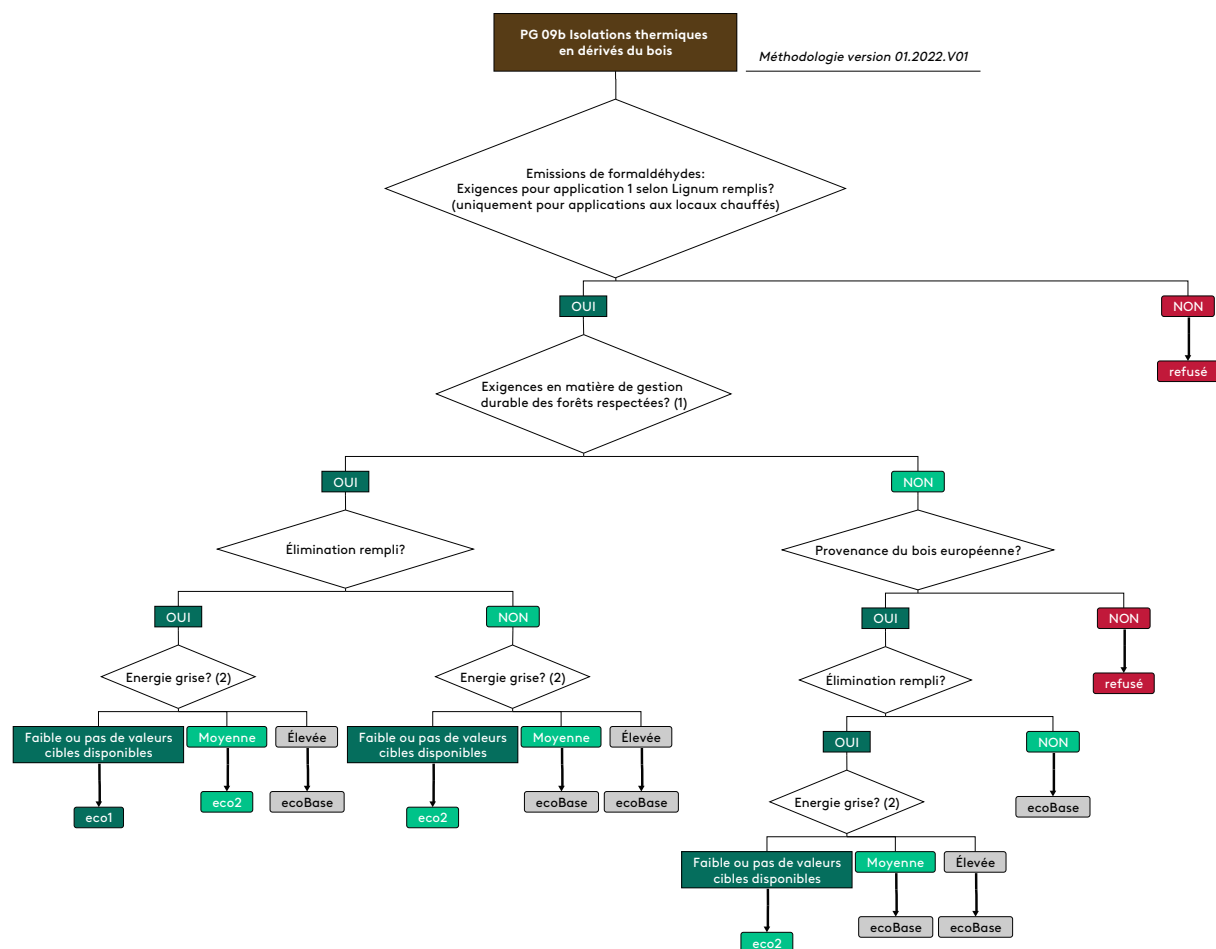
Font partie de ce groupe de produits les isolations thermiques en dérivés du bois pour diverses utilisations.

Ne font pas partie de ce groupe de produits les isolations thermiques en d'autres matériaux (GP 09a), isolation acoustiques (GP 09c ; p.ex. pour les cloisons légères à ossatures, isolation acoustique derrière revêtement, isolation contre le bruit de choc) ainsi qu'isolation de tuyaux (GP 09d).

### Critères et évaluations

Liants contenant du formaldéhyde : Déterminant uniquement dans les locaux chauffés. Exhaustive pour les isolations thermiques pour les utilisations suivantes : colombages, garniture/éléments acoustiques, dalles/sols intermédiaires, isolation intérieure.

Les produits du groupe de produits 09b sont évalués selon le schéma suivant :



(1) Les exigences en matière de gestion durable des forêts peuvent être prouvées comme ci-après (v. méthodologie ecobau pour matériaux de construction):

- Le demandeur possède le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC, ou

- Une confirmation que tous les composants forestiers proviennent uniquement de fournisseurs ayant le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC et sont achetés comme tels, ou
- Une confirmation que le produit est uniquement fabriqué à partir de composants forestiers provenant de fournisseurs ayant le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC et achetés en tant que tels, et qu'un système de stockage est maintenu qui garantit qu'aucun mélange avec des composants forestiers produits de manière non durable n'est possible.

(2) L'énergie grise est calculée pour une épaisseur d'isolation thermique avec la même résistance au passage de la chaleur

## GP 09c Isolations acoustiques

### Délimitation

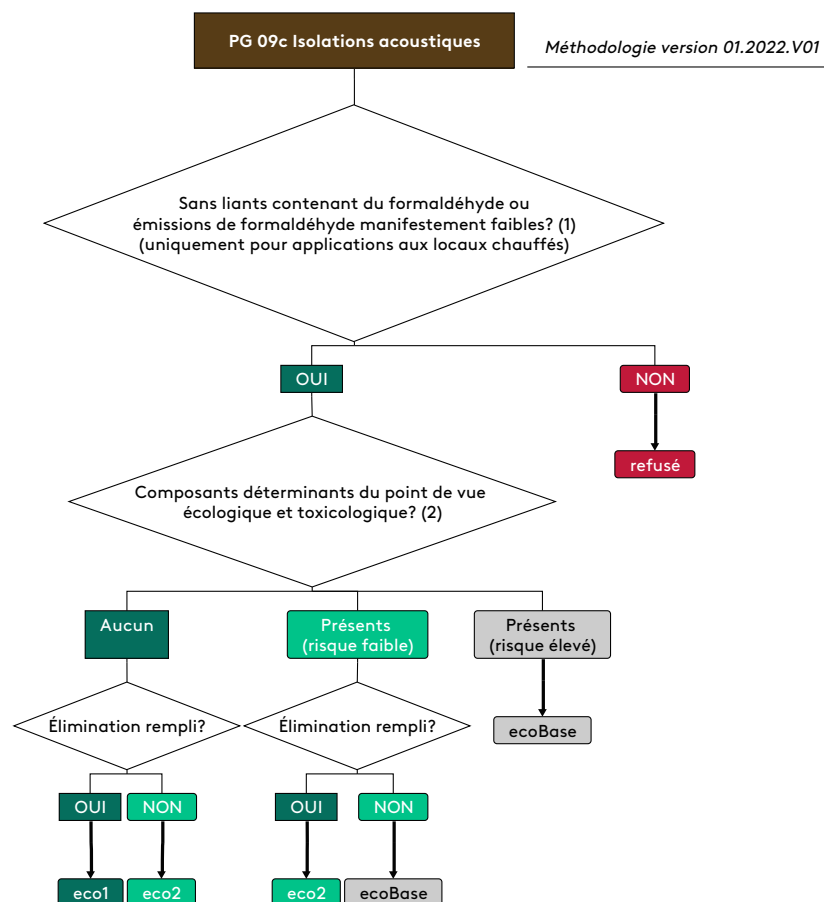
Font partie de ce groupe de produits les isolations thermiques en divers matériaux pour les cloisons légères à ossatures, isolation acoustique derrière revêtement, isolation contre le bruit de choc etc.

Ne font pas partie de ce groupe de produits les isolations thermiques (GP 09a/b) ainsi que les isolations de tuyaux (GP 09d).

### Critères et évaluations

Liants contenant du formaldéhyde : Déterminant uniquement dans les locaux chauffés, c'est-à-dire isolations dans les cloisons, ainsi que garniture/éléments d'isolation.

Les produits du groupe de produits 09c sont évalués selon le schéma suivant :



(1) Procédé de détection selon la méthodologie ecobau pour matériaux de construction, annexe 1.

Pour les isolations de bruits de choc, le critère « formaldéhyde » n'est pour l'instant pas appliqué. Sur le marché ne sont pas encore commercialisés des liants sans formaldéhyde et le formaldéhyde est relativement bien éliminé entre la couche de support et l'espace intérieur.

(2) Les composantes nocives pour l'environnement et la santé sont autorisées comme agents pour la conservation en bidon.

## GP 09d Isolations de tuyaux

### Délimitation

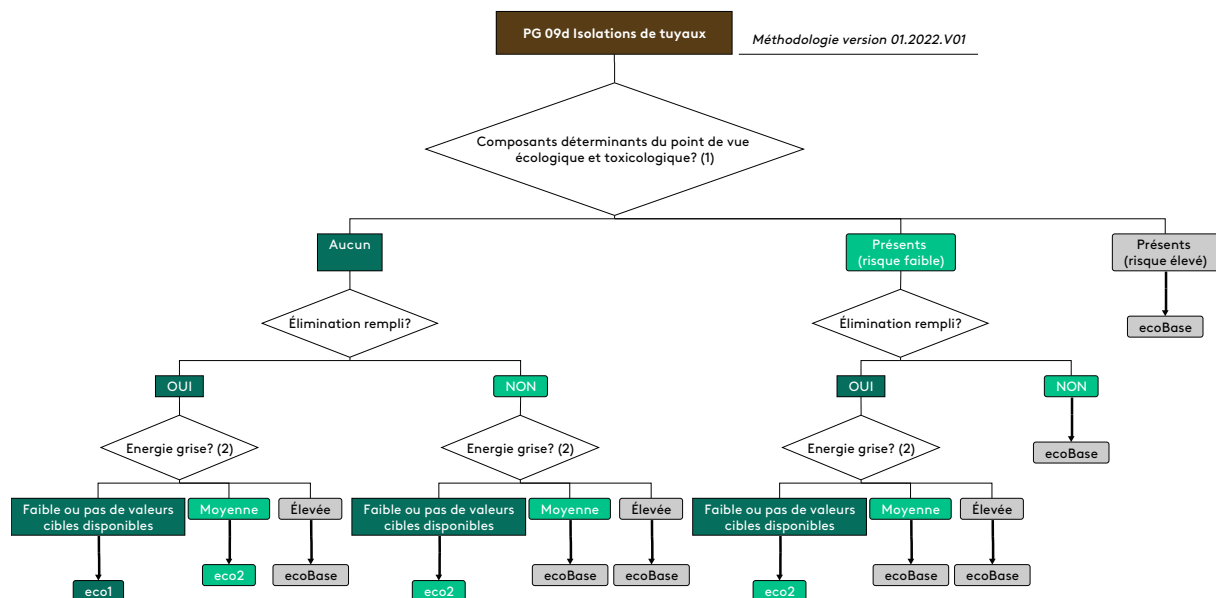
Font partie de ce groupe de produits les isolations de tuyaux de divers matériaux.

Ne font pas partie de ce groupe de produits les isolations thermiques (GP 09a/b) ainsi que les isolations acous-tiques (GP 09c ; p. ex. dans les cloisons légères à ossature, isolation acoustique derrière revêtements, isolations contre les bruits de choc).

### Critères et évaluations

Le formaldéhyde n'est pas un critère d'évaluation, comme les isolations de tuyaux sont la plu-part du temps gai-nées, se trouvant rarement dans les locaux chauffés.

Les produits du groupe de produits 09d sont évalués selon le schéma suivant :



(1) Les composantes nocives pour l'environnement et la santé sont autorisées comme agents pour la conservation en bidon.

(2) L'énergie grise est calculée pour une épaisseur d'isolation thermique avec la même résistance au passage de la chaleur.



# GP 11a Revêtements de sol en bois, dérivés du bois

## Délimitation

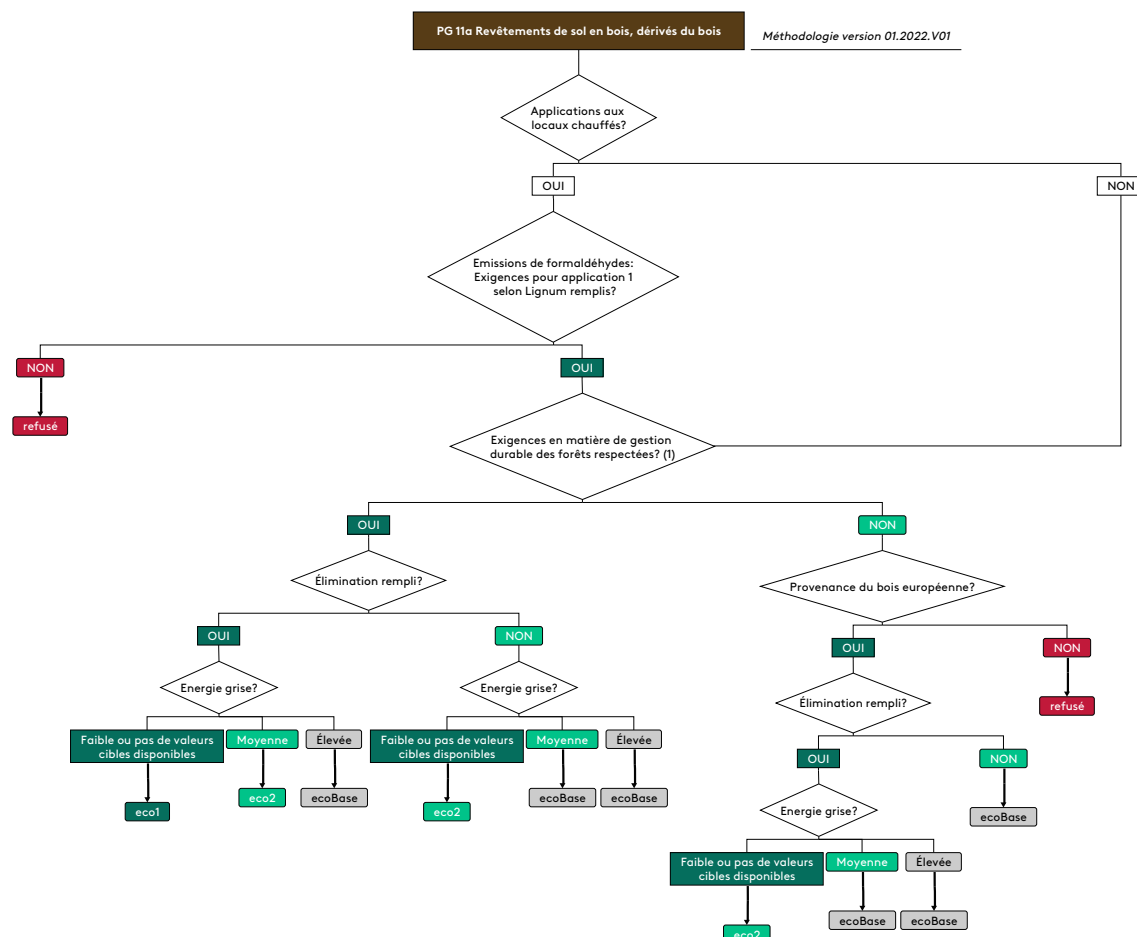
Font partie de ce groupe de produits tous les revêtements de sol en bois et dérivés du bois.

Ne font pas partie de ce groupe de produits revêtements de sol textiles (GP 11b) ainsi que d'autres revêtements de sol (GP 11c).

## Critères et évaluations

Pour le calcul de l'énergie grise des revêtements de sol en CAN 664, « revêtements de sol en bois, liège, strati-fiés et similaires » on tient compte de la durée de vie selon le tableau de durée de vie paritaire (voir méthodologie chap. 4.4 et annexe 5)

Les produits du groupe de produits 11a sont évalués selon le schéma suivant :



1) Les exigences en matière de gestion durable des forêts peuvent être prouvées comme ci-après (v. méthodologie eco-bau pour matériaux de construction):

- Le demandeur possède le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC, ou
- Une confirmation que tous les composants forestiers proviennent uniquement de fournisseurs ayant le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC et sont achetés comme tels, ou
- Une confirmation que le produit est uniquement fabriqué à partir de composants forestiers provenant de fournisseurs ayant le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC et achetés en tant que tels, et qu'un système de stockage est maintenu qui garantit qu'aucun mélange avec des composants forestiers produits de manière non durable n'est possible

## GP 11b Revêtements de sol en textile

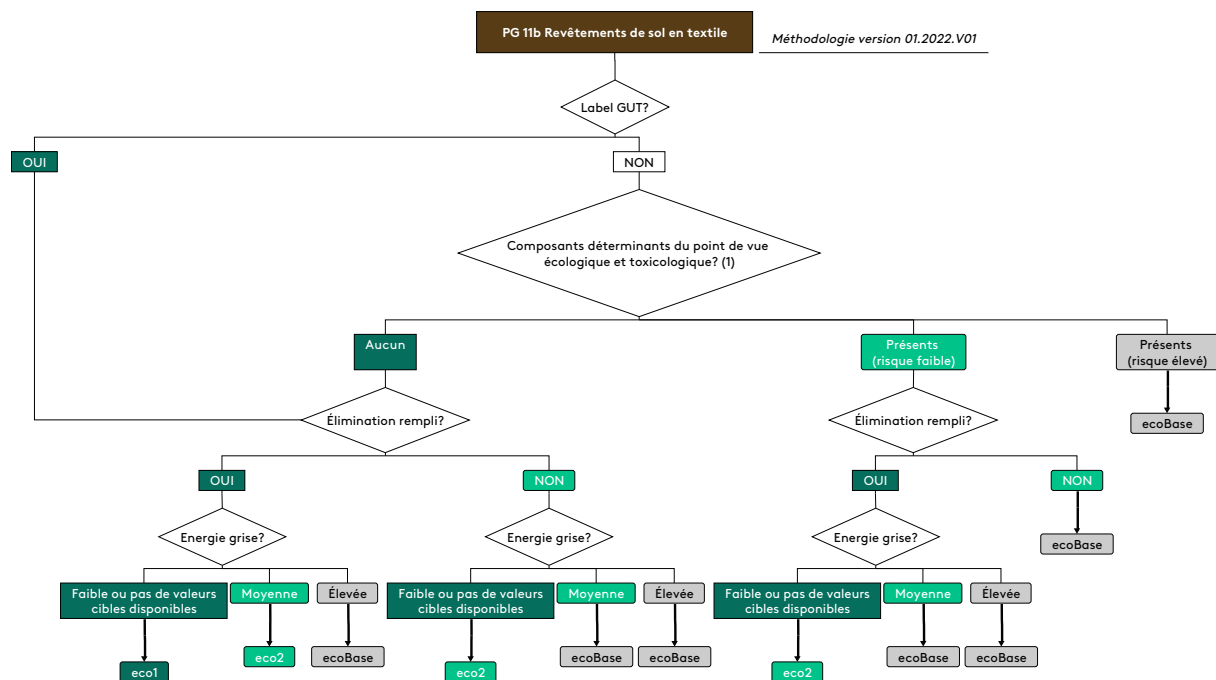
### Délimitation

Font partie de ce groupe de produits les revêtements de sol textiles, y compris les protections de paroi en ma-tériau de revêtement de sol.

Ne font pas partie de ce groupe de produits les revêtements de sol en bois et en dérivés du bois. (GP 11a), les revêtements de sol sans joints, ainsi que d'autre revêtements de sol (GP 11c).

### Critères et évaluations

Les produits du groupe de produits 11b sont évalués selon le schéma suivant :



(1) Dans les produits en laine, la quantité de produit antimites/perméthrine est limitée à 210 mg par kg de laine.

## GP 11c Autres revêtements de sol

### Délimitation

Font partie de ce groupe de produits les autres revêtements de sol pour espaces intérieurs et extérieurs en divers matériaux.

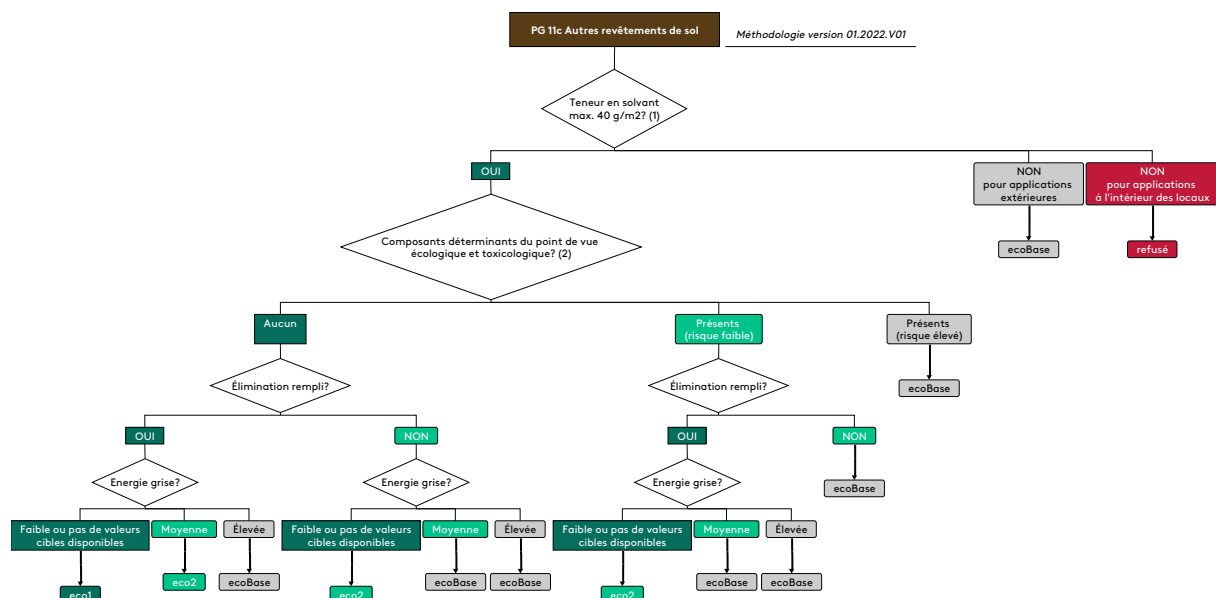
Ne font pas partie de ce groupe de produits les revêtements de sol en bois et en dérivés de bois (GP 11a) et les revêtements de sol textiles (GP 11b).

Les revêtements de sol pour espaces intérieurs avec une épaisseur de couche < 0,3 mm ne font pas l'objet de la méthodologie ecobau. Ils sont évalués par la Fondation Suisse Couleur.

### Critères et évaluations

La classification en application extérieure/application intérieure se fait par les informations dans la fiche technique. Si un produit peut être utilisé tant en application extérieure qu'en application intérieure, l'utilisation est considérée comme application intérieure. Une application exclusivement extérieure doit être clairement notifiée dans la fiche technique. Comme application intérieure, on tient compte des locaux chauffés. Pour le calcul de l'énergie grise des revêtements de sol en CAN 664, « revêtements de sol en bois, liège, stratifiés et simili-laires » on tient compte de la durée de vie selon le tableau de durée de vie paritaire (voir méthodologie chap. 4.4 et annexe 5).

Les produits du groupe de produits 11c sont évalués selon le schéma suivant :



(1) La teneur en solvant n'est déterminant que pour les résines synthétiques > 0.3 mm et peut être calculé avec « L'aide à l'utilisation des solvants dans la procédure de justification Minergie-Eco ». Pour les laveries, les cuisines professionnelles et les gymnases, la teneur en solvant autorisée est de 80 g/m<sup>2</sup>.

(2) Les composants concernant la santé sont évalués aussi dans l'état où ils peuvent être traités.

Pour les revêtements de sol à base de liants minéraux, le label FSHBZ pour adjuvants certifie qu'ils ne contiennent pas de composants déterminants du point de vue écologique et toxicologique.

Les composantes nocives pour l'environnement et la santé sont autorisées comme agents pour la conservation en bidon

# GP 12a Portes et cloisons en bois ou bois/métal

## Délimitation

Font partie de ce groupe de produits les portes intérieures et extérieures ainsi que les cloisons en bois ou bois/métal.

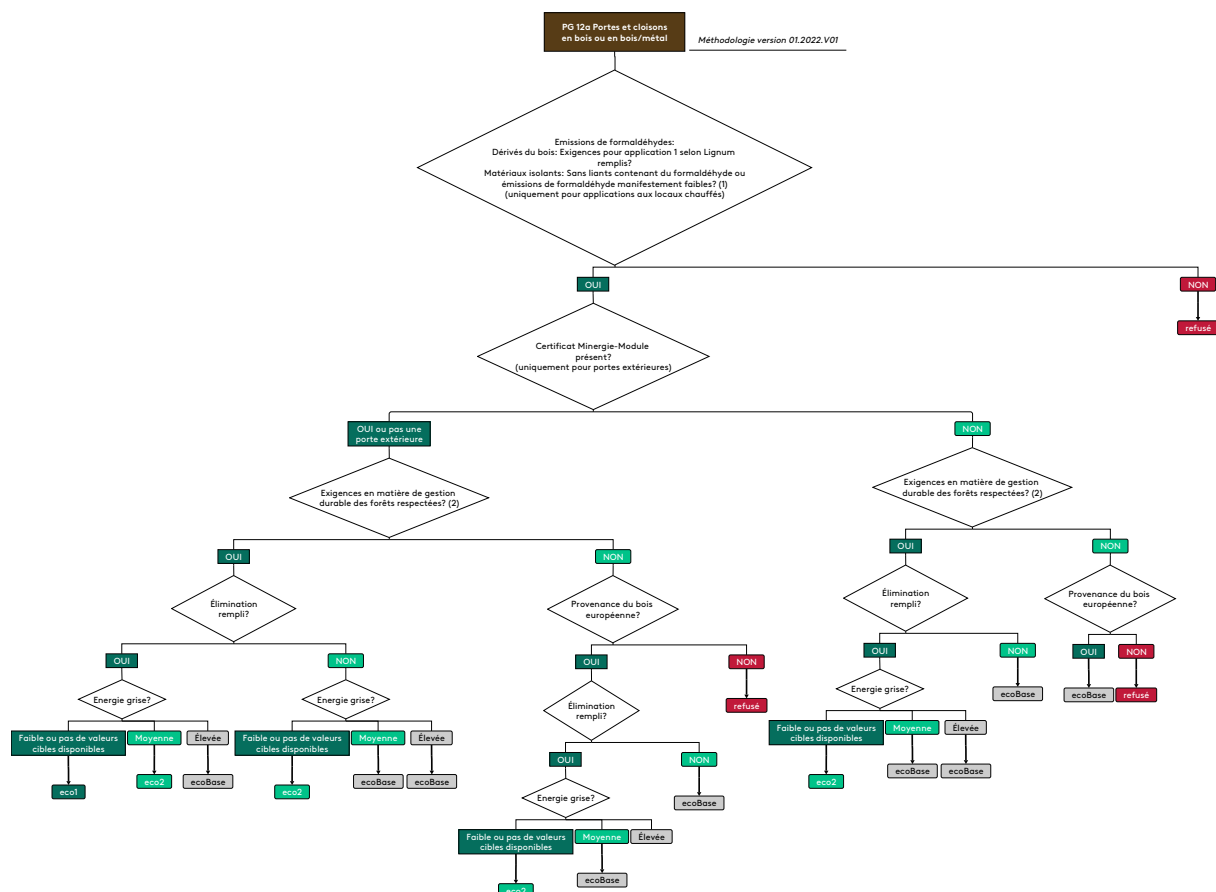
Ne font pas partie de ce groupe de produits les portes et les cloisons en PVC, métal ou en verre. (GP 12b).

## Critères et évaluations

L'évaluation pour une porte normalisée avec un vide de maçonnerie de 1'000x2'000 mm. On ne tient pas compte : des revêtements, des joints d'étanchéité (sauf joints d'étanchéité pour vitrage fixe), des ferrements et des traverses.

L'évaluation des cloisons est par m2.

Les produits du groupe de produits 12a sont évalués selon le schéma suivant :



(1) Procédé de détection selon la méthodologie ecobau pour matériaux de construction, annexe 1.

(2) Les exigences en matière de gestion durable des forêts peuvent être prouvées comme ci-après (v. méthodologie ecobau pour matériaux de construction):

- Le demandeur possède le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC, ou
- Une confirmation que tous les composants forestiers proviennent uniquement de fournisseurs ayant le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC et sont achetés comme tels, ou

- Une confirmation que le produit est uniquement fabriqué à partir de composants forestiers provenant de fournisseurs ayant le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC et achetés en tant que tels, et qu'un système de stockage est maintenu qui garantit qu'aucun mélange avec des composants forestiers produits de manière non durable n'est possible.

# GP 12b Portes et cloisons en PVC, métal ou verre

## Délimitation

Font partie de ce groupe de produits les portes extérieures et intérieures ainsi que les cloisons en PVC, en métal ou en verre.

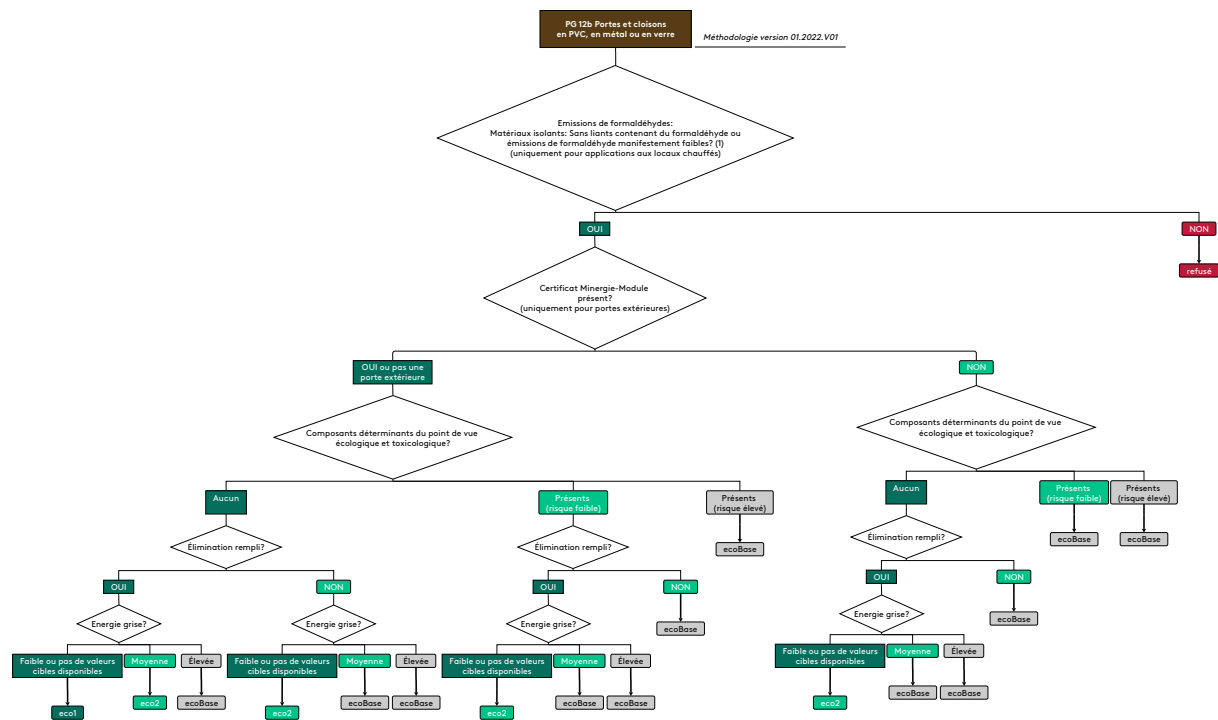
Ne font pas partie de ce groupe de produits les portes et les cloisons en bois ou bois/métal (GP 12a).

## Critères et évaluations

L'évaluation pour une porte normalisée avec un vide de maçonnerie de 1'000x2'000 mm. On ne tient pas compte : des revêtements, des joints d'étanchéité (sauf joints d'étanchéité pour vitrage fixe), des ferrements et des traverses.

L'évaluation des cloisons est par m2.

Les produits du groupe de produits 12b sont évalués selon le schéma suivant :



(1) Procédé de détection selon la méthodologie ecobau pour matériaux de construction, annexe 1.

# GP 13a Tuyauterie

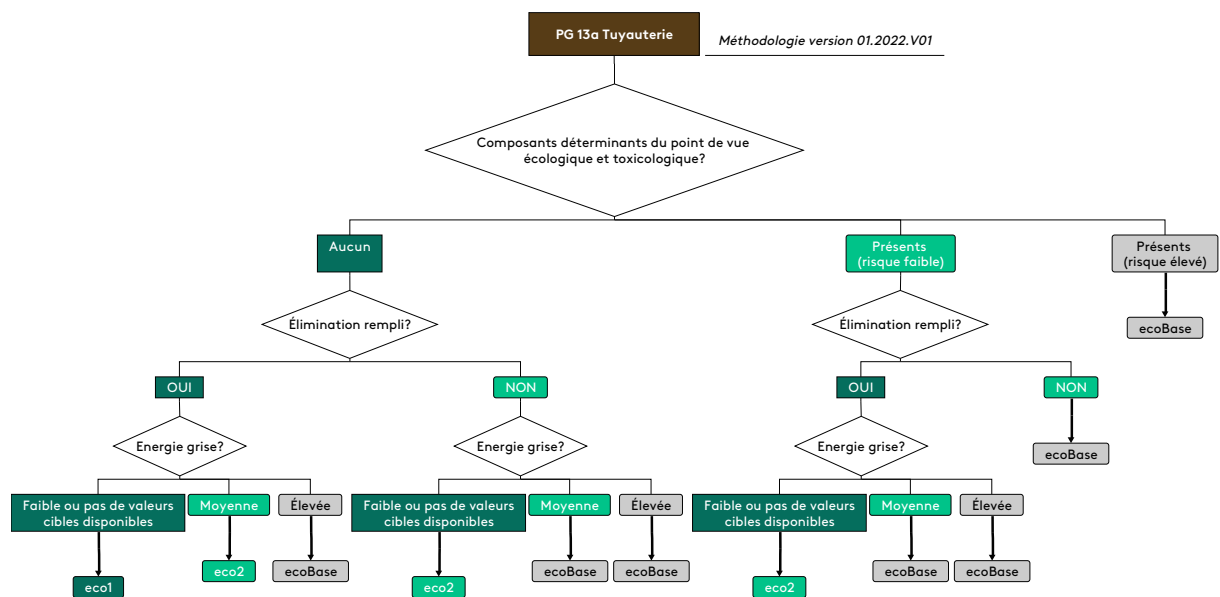
## Délimitation

Font partie de ce groupe de produits les tuyaux de divers matériaux et pour des utilisations diverses.

Ne font pas partie de ce groupe de produits les tuyaux pour les installations électriques (PG 13b).

## Critères et évaluations

Les produits du groupe de produits 13a sont évalués selon le schéma suivant :



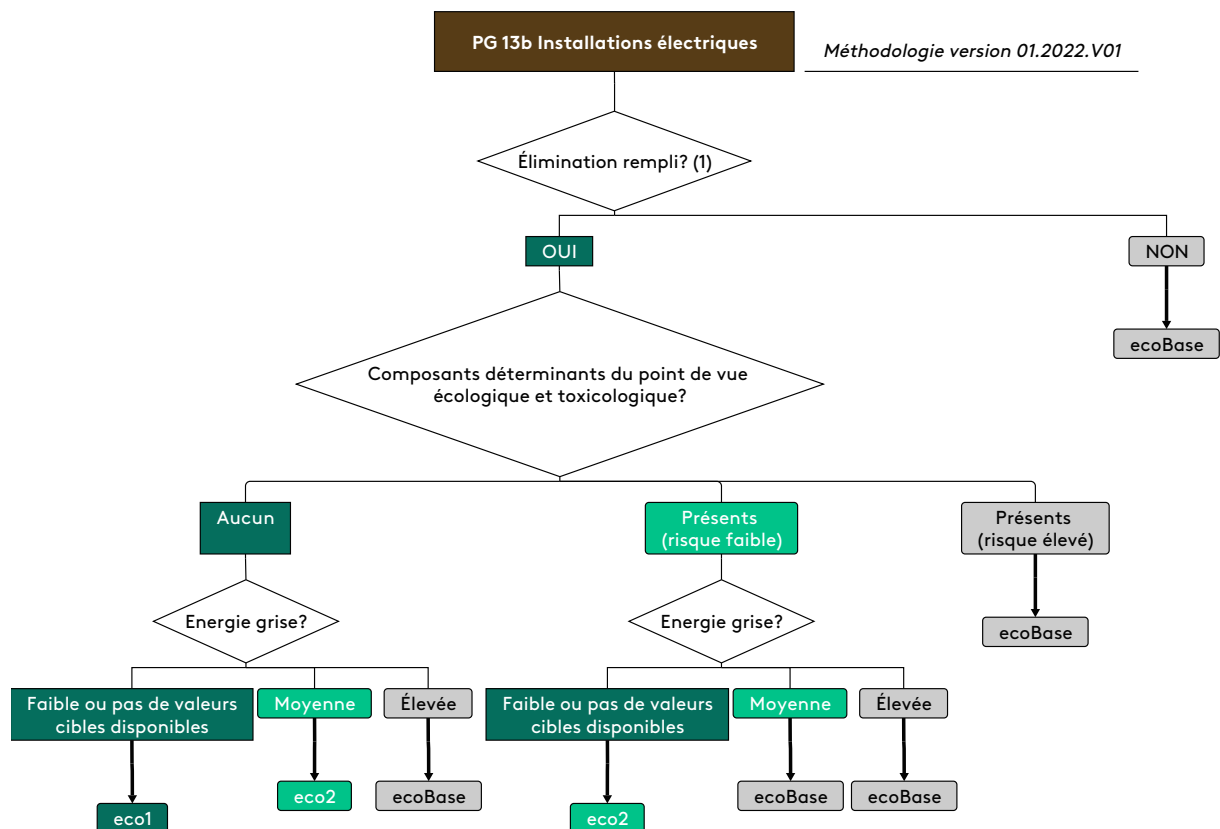
## GP 13b Installations électriques

### Délimitation

Font partie de ce groupe de produits les installations électriques de divers matériaux et pour des utilisations diverses.

### Critères et évaluations

Les produits du groupe de produits 13b sont évalués selon le schéma suivant :



(1) L'exigence suivante s'applique à l'incinération : teneur totale en halogène de max. 0.4% selon SN EN 50642.



# GP 14a Revêtements appliqués en usine (application intérieure et extérieure) et sur chantier (application extérieure sur bois et métal)

## Délimitation

Font partie de ce groupe de produits les revêtements de matériaux appliqués en usine pour utilisation en intérieure et en extérieure, ainsi que les revêtements appliqués sur place pour utilisation en extérieure sur bois et métal.

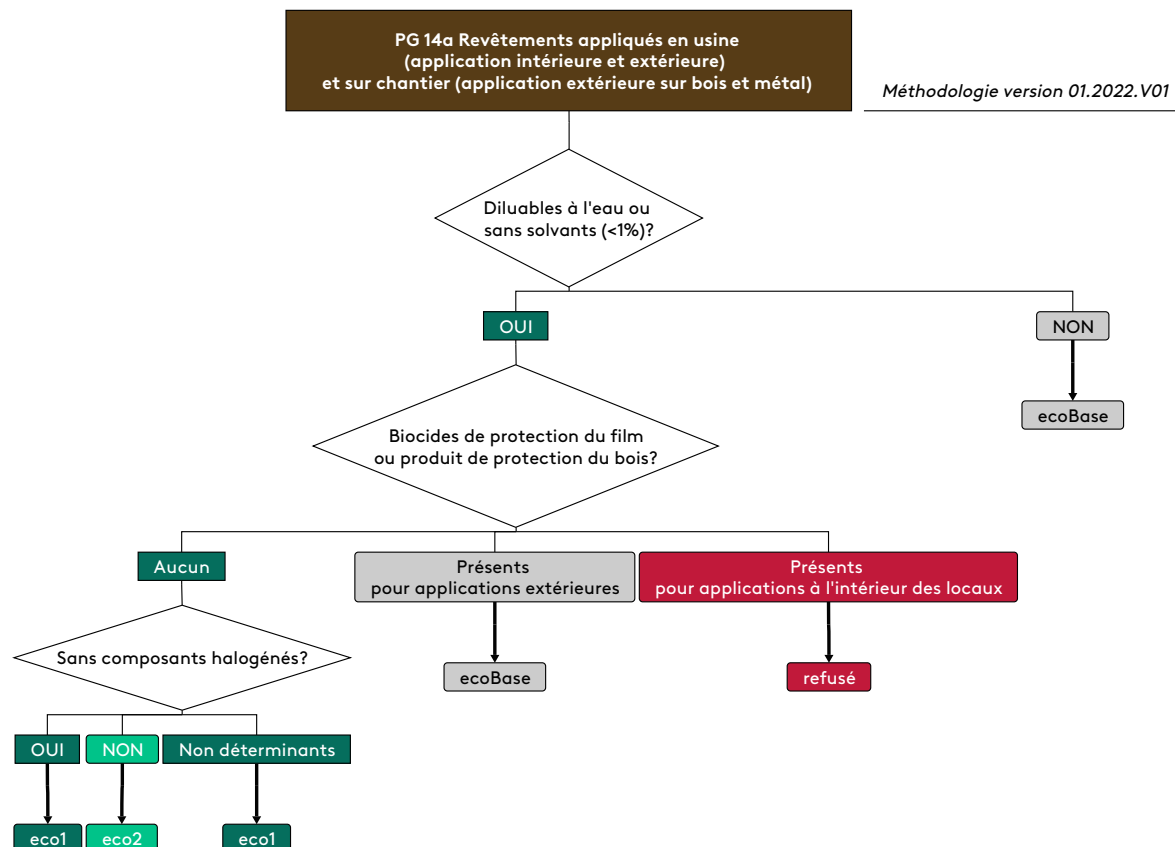
Ne font pas partie de ce groupe de produits les revêtements ignifuges (GP 14b).

Les revêtements intérieurs sur toutes les surfaces avec une épaisseur < 0,3 mm et en application extérieure sur des surfaces minérales, appliqués sur place, sont évalués par la fondation Suisse Couleur. L'Association ecobau n'évalue donc que les revêtements extérieurs sur bois et métal appliqués sur place.

## Critères et évaluations

Si un revêtement de matériaux appliqué en usine peut être utilisé tant en application extérieure qu'en application intérieure, l'utilisation est considérée comme application intérieure. Une application exclusivement extérieure doit être clairement notifiée dans la fiche technique. Comme application intérieure, on tient compte des locaux chauffés.

Les produits du groupe de produits 14a sont évalués selon le schéma suivant :



## GP 14b Revêtements ignifuges

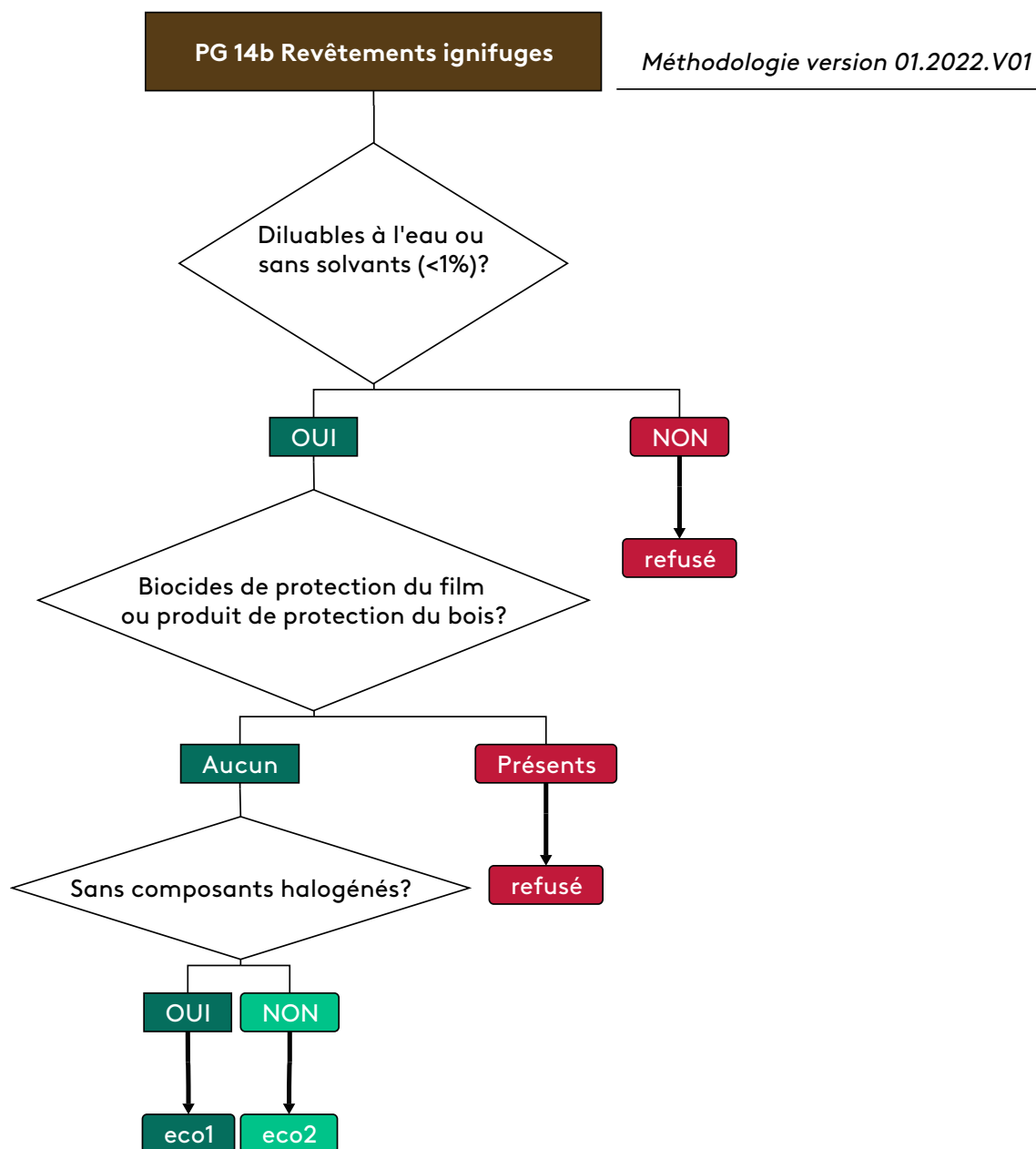
### Délimitation

Font partie de ce groupe de produits les revêtements ignifuges.

Ne font pas partie de ce groupe de produits les revêtements de matériaux appliqués en usine pour utilisation en intérieure et en extérieure (GP 14a).

### Critères et évaluations

Les produits du groupe de produits 14b sont évalués selon le schéma suivant :



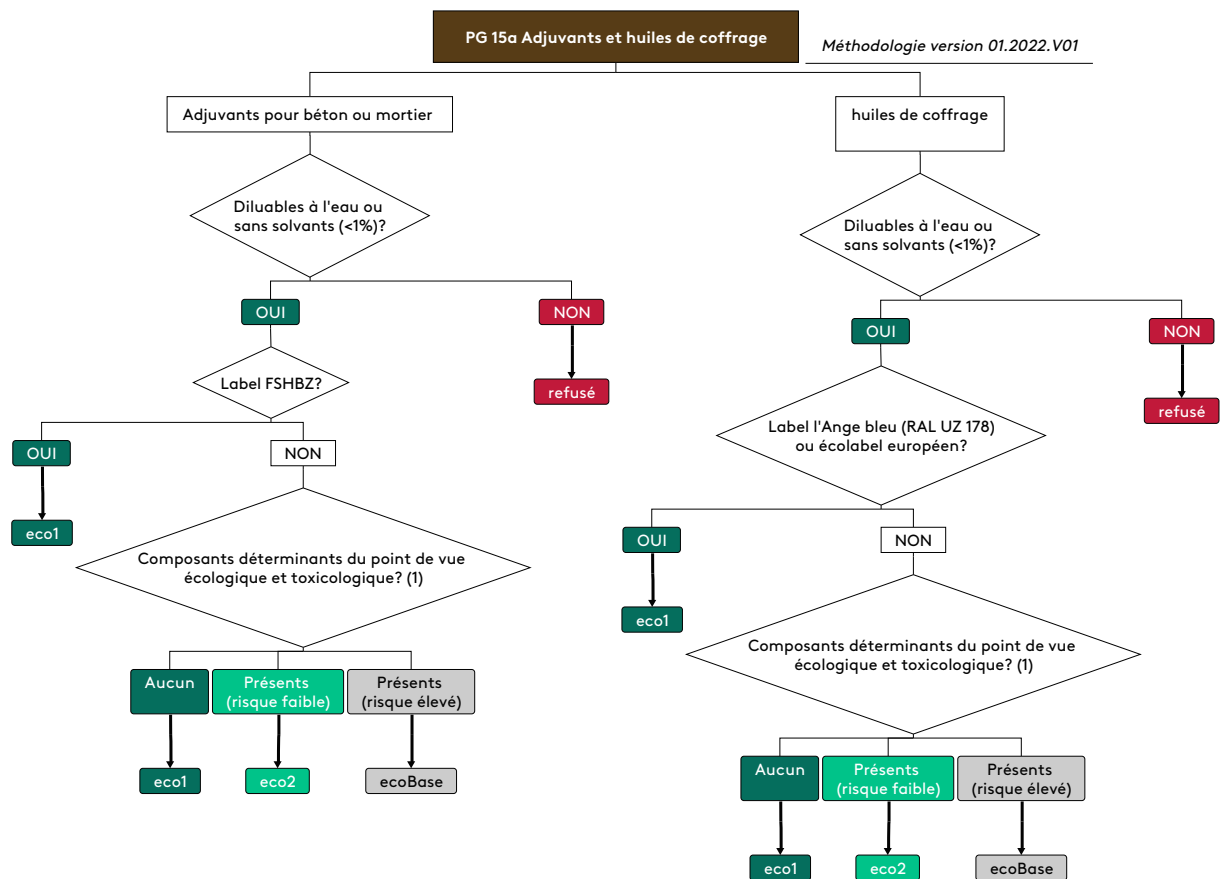
# GP 15a Adjuvants et huiles de coffrage

## Délimitation

Font partie de ce groupe de produits les adjuvants pour béton et mortier et les huiles de coffrage.

## Critères et évaluations

Les produits du groupe de produits 15a sont évalués selon le schéma suivant :



(1) Les composants concernant la santé sont évalués dans l'état où ils peuvent être traités. Les composants nocives pour l'environnement et la santé sont autorisées comme agents pour la conservation en bidon.

## GP 15b Autres produits chimiques pour la construction

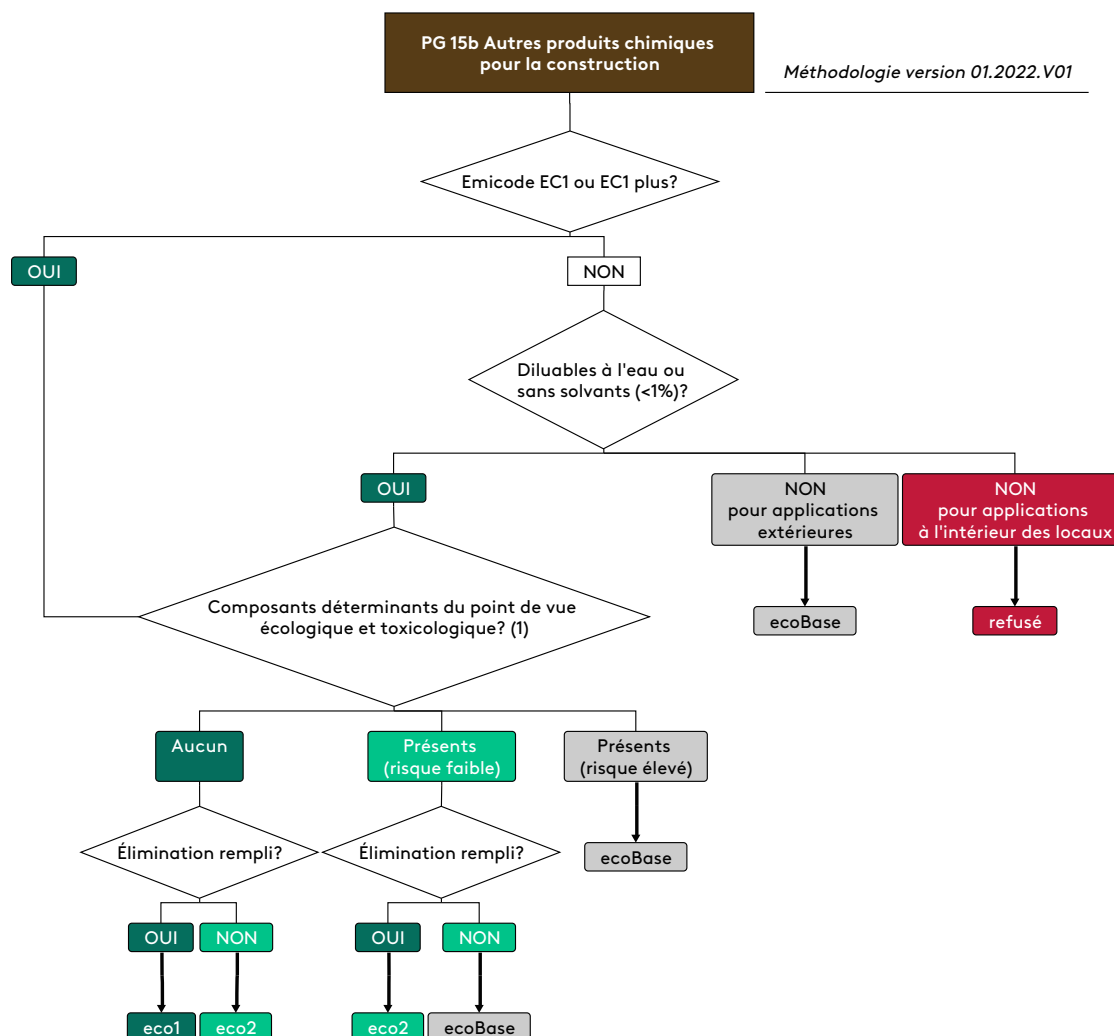
### Délimitation

Font partie de ce groupe de produits les autres produits chimiques pour la construction, comme p.ex. les produits d'accrochage, couches d'apprêt, couches de fond, couches de protection sur étanchéité, enduits de lissage, vitrifications à l'extérieur, égalisation de surface, liants, produits de traitement ultérieur pour béton.

L'association ecobau évalue uniquement les produits qui ne peuvent être affectés à l'un des domaines d'application de la Fondation Suisse Couleur, tels que les produits d'étanchéité pour sols intérieurs.

### Critères et évaluations

Les produits du groupe de produits 15b sont évalués selon le schéma suivant :



(1) Les composants concernant la santé sont évalués aussi dans l'état où ils peuvent être traités. Les composantes nocives pour l'environnement et la santé sont autorisées comme agents pour la conservation en bidon.

## GP 16 Autres matériaux de construction

### Délimitation

Font partie de ce groupe de produit les matériaux de construction qui ne peuvent être classés dans aucun autre groupe de produits.

### Critères et évaluations

Les produits du groupe de produits 16 sont évalués exclusivement en vue des performances requises des critères éliminatoires de Minergie-Eco. L'énergie grise et l'élimination ne sont pas déterminantes pour ce groupe de produits.

Critères	rempli		pas rempli	
	Application intérieure	Application extérieure	Application intérieure	Application extérieure
Ne pas traiter avec du produit de protection du bois chimique ?	ecoBase	ecoBase	refusé	ecoBase
Sans biocide de protection du film ?	ecoBase	ecoBase	refusé	ecoBase
Emission de formaldéhyde : respecté auxiliaire 1 de Lignum (dérivés du bois) ?	ecoBase	ecoBase	refusé	ecoBase
Diluable à l'eau ou sans solvant (< 1%) ou Emicode EC1 ou EC1 plus ou Label eco-Institut?	ecoBase	ecoBase	refusé	ecoBase
Sans émission de métaux lourds ?	ecoBase	ecoBase	ecoBase	refusé
Sans plombs ?	ecoBase	ecoBase	refusé	refusé
Exigences en matière de gestion durable des forêts respectées? (1)	ecoBase	ecoBase	refusé	refusé

Tableau 1: Vérification simple des critères d'exclusion selon Minergie-Eco.

(1) Les exigences en matière de gestion durable des forêts peuvent être prouvées comme ci-après (v. méthodologie eco-bau pour matériaux de construction):

- Le demandeur possède le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC, ou
- une confirmation que tous les composants forestiers proviennent uniquement de fournisseurs ayant le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC et sont achetés comme tels, ou
- une confirmation que le produit est uniquement fabriqué à partir de composants forestiers provenant de fournisseurs ayant le label "Bois Suisse", un certificat de chaîne de contrôle FSC ou PEFC et achetés en tant que tels, et qu'un système de stockage est maintenu qui garantit qu'aucun mélange avec des composants forestiers produits de manière non durable n'est possible.

# Évaluation des éléments de construction et des systèmes

## Délimitation

Font partie de ce groupe des éléments de construction et des systèmes qui ne peuvent être classés dans aucun autre groupe de produits.

## Critères et évaluations

Les éléments de construction et les systèmes sont évalués selon le schéma suivant :

